

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature.

Juillet 1759.

TOME CXI.



A LUXEMBOURG;

Chez l'Héritière d'ANDRÉ CHEVALIER, vivant
Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine.

M. DCC. LIX.

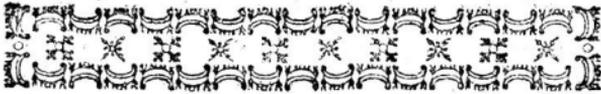
*Avec Privilège de Sa Majesté Impériale &
Approbation du Commissaire Examinateur.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal paroitra, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) à l'Héritière de feu le Sr. Chevalier, qui a seul le fond de cet Ouvrage mensal depuis son origine, & le vend complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez la même Héritière, outre ses impressions; un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elle débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques & Littéraires, entre-autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux : Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Père Nicéron, Barnabite, à présent 44 vol. : Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24 volumes en 42 parties, & continué : Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18 vol. : & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12 Tomes 27 parties in 8°. nouv. édit. revûë par Mr. de Casumat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ladite Héritière le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 34 tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique, à présent 45 volumes.

3



LA CLEF
DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

JUILLET 1759.

ARTICLE PREMIER.

*Contenant des Instructions sur la manière
de se servir d'une Liqueur préparée
pour fertiliser les Terres, Prés, Vignes,
Arbres, &c.*

Avis aux Cultivateurs.

ON croit devoir prévenir les personnes
qui professent & celles qui protègent l'A-
griculture, qu'il a été trouvé un Secret qui, au
moyen d'une préparation, rend les Terres infi-
niment plus fécondes, & augmente les Récoltes

4 *La Clef du Cabinet*

de près de moitié, quoiqu'on n'y employe pas plus de semence, que celle qu'on a coutume de mettre, & que les labours & amendemens soient les mêmes.

Cette préparation est non-seulement pour toutes sortes de Grains, elle est aussi utile pour les Vignes & les Arbres fruitiers.

L'usage de cette préparation a été permis par le Gouvernement. Ceux qui désireront en connoître la réalité, & concourir au bien général par l'épreuve des avantages qui en résulteront, s'adresseront au Sr. La Pointe, vis-à-vis la Paroisse Ste. Croix à Metz, qui est chargé de la distribution des bouteilles dans lesquelles est cette préparation.

Le prix de la bouteille est de six livres dix sols de France.

Il en faut une pour chaque arpent; ce qui n'est pas considérable en comparaison du bénéfice qu'elle procurera.

On est si certain de ce bénéfice que les Laboureurs qui seront connus, au lieu de six livres dix sols, ne donneront que dix sols pour chaque bouteille qu'ils prendront, s'ils veulent s'engager par écrit, de remettre de bonne foi la valeur du quart que produira le plus chaque arpent semé avec la préparation, qu'un arpent semé à l'ordinaire dans le même terrain. On s'en rapportera aux Certificats de Messieurs les Curés.

Comme l'arpent n'est point une mesure générale, on annonce que ce que l'on nomme arpent, est composé de cent perches quarrées, chaque perche contenant vingt pieds quarrés; qu'ainsi l'arpent est composé de quarante mille pieds quarrés. C'est pour cette quantité de terre

des Princes &c. Juillet 1759. §
terré qu'il faut une bouteille de préparation.

La personne qui délivrera les bouteilles, remettra des instructions imprimées, qui indiqueront la façon de faire usage de cette préparation, tant pour les terres labourables, que pour les Vignes & les Arbres fruitiers.

Instruction pour les Vignes & les Arbres fruitiers.

Les personnes qui voudront faire usage d'une préparation qui augmente la récolte des Vignes, & celle des arbres fruitiers, en donnant plus de faveur à ces deux sortes de fruits, auront les attentions suivantes.

On mettra dans un tonneau défoncé par un des bouts, & qui sera bondonné, une forte pelletée de crotin de cheval, & pareille quantité de bouze de vache.

On remplira ce tonneau d'eau froide de rivière, s'il est possible, & à son défaut on se servira d'eau de puits préférablement à celle de fontaine.

Dans le moment que le tonneau sera plein d'eau, à trois ou quatre pouces près, on aura environ une pinte d'eau bouillante, dans laquelle on versera une bouteille de préparation; on en remuera les sels jusqu'à ce qu'ils soient tous fondus: ce sera dans un plat d'étain ou de terre que sera l'eau chaude.

On jettera cette liqueur dans le tonneau, & pendant les deux jours que tremperont ces sientes & cette liqueur, on aura soin de remuer cinq ou six fois cette eau avec un bâton assez long pour atteindre les matières.

Après ce tems , on passera cette eau dans un tamis ou dans un panier , & sur-tout le marc que l'on pressera le plus qu'il sera possible pour en tirer tous les succs.

L'eau d'un tonneau plein suffira pour un quart d'arpent de vignes : on se servira d'arrosoirs pour que tous les seps de vignes ayent également de cette préparation.

Pour les arbres fruitiers, on mettra une pinte de cette eau au pied de chacun.

C'est dans le mois de Mars, lorsque la sève est prête à pousser, qu'il faut verser de cette eau sur les vignes & sur les arbres fruitiers.

Pour connoître l'effet de cette préparation sur les vignes, il faudroit en arroser un rayon alternativement, c'est-à-dire, arroser le premier rayon, ne point arroser le second, arroser le troisième, & ainsi des autres.

Attentions qu'il faut avoir en faisant usage d'une préparation qui augmente la récolte du Froment, du Seigle, du Blé de Mars, de l'Orge, de l'Avoine, & généralement de toutes sortes de Grains,

On suppose que la terre aura été amandée & labourée comme de coutume; que le Blé ou autre grain est pur, net & tel qu'il le faut pour être semé : il ne faut point qu'il ait été chauffé, ni qu'il ait aucune autre préparation que celle dont il s'agit, qui sera dans des bouteilles de pinte : il faut une de ces bouteilles par arpent.

On mettra la même quantité de semence que l'on a coutume de mettre par arpent.

Si on ne veut ensemencer qu'un arpent, on aura

aura un tonneau qui sera défoncé par un bout, & qui sera bondonné ; il n'est pas nécessaire que ce tonneau soit neuf, pourvû qu'il puisse contenir l'eau que l'on y mettra, cela suffit.

On mettra dans ce tonneau une bonne peletée de crotin de cheval, & pareille quantité de bouze de vache, & l'on versera dans ce même tonneau quatre ou cinq sceaux d'eau froide.

Si l'on veut ensemençer deux ou trois arpens, on doublera ou triplera l'eau, le crotin de cheval & la bouze de vache.

On laissera tremper ces sientes pendant quarante-huit heures ; on aura soin, pendant cet intervalle, de les remuer plusieurs fois avec un manche à balai, ou un bâton de longueur suffisante pour atteindre ces matières, & les délayer.

On mettra le grain qu'il faut pour ensemençer un, deux ou trois arpens dans un baquet capable de contenir, non-seulement le grain, mais l'eau qu'il faudra pour l'imbiber. Il faut que cette eau surnage sur le grain d'un bon pouce.

C'est l'eau du tonneau que l'on jettera sur le grain. Pour cet effet, on posera deux bâtons sur les bords du baquet où sera ce grain : sur ces deux bâtons, on mettra un panier qui soit assez clair pour que l'eau passe facilement, & qu'il retienne seulement les grosses matières.

On puisera l'eau dans le tonneau avec un sceau, & l'on vuidera ce sceau dans le panier, d'où elle tombera sur le grain. On mettra de cette eau jusqu'à ce qu'elle surnage d'un bon pouce sur le grain, après quoi on ôtera le panier & les bâtons.

Cette opération faite, on versera dans un plat
toute

rout ce qui est dans la bouteille , avec attention de ne rien laisser dedans , & aussi-tôt on versera dessus environ une pinte d'eau bouillante , en remuant jusqu'à ce que les sels soient bien fondus ; ce qui est extrêmement essentiel , ensuite on jettera cette liqueur dans le baquet où sera le grain.

Si la liqueur étoit trop chaude , on y mettra de l'eau du tonneau , car la liqueur trop chaude pourroit brûler le grain.

Si dans le baquet il y avoit du grain pour deux ou trois arpens , il faudroit y mettre deux ou trois bouteilles de préparation ; mais il faudroit , pour chaque bouteille , avoir l'attention qu'on a recommandée pour la première , c'est-à-dire , les verser séparément dans une pinte d'eau bouillante ; car si l'on les versoit toutes trois en même-tems dans le même plat , l'eau ne seroit pas assez chaude pour faire fondre les sels.

Dans le moment que la préparation aura été jetée sur le grain , on remuera le grain avec une pèle de bois , pour qu'il soit imbibé également de cette préparation.

Pendant les dix ou douze heures que le grain restera à tremper dans le baquet , on le remuera plusieurs fois , toujours avec une pèle de bois.

Le grain renflera au moins d'un quart , & l'eau ne surnagera plus , mais il n'en faudra pas remettre.

Pour égouter ce grain , & qu'il soit en état d'être semé , il faut avoir préparé une place dans une chambre , dans un grenier ou dans une grange , cela est indifférent , pourvu que le Soleil ne donne point dans le lieu où on le mettra , parce qu'il faut qu'il s'égoute à l'ombre ;

bre; on aura étendu dans ce lieu des rames ou des brins de fagots sur lesquels on aura mis un drap; c'est sur ce drap que l'on fera égouter le grain; on se servira de paniers pour transporter le grain du baquet sur le drap. Huit ou dix heures suffiront pour qu'il soit en état de glisser dans la main du semeur. Il seroit dangereux de le laisser trop sécher; si cependant le tems n'étoit pas favorable pour la semence, elle pourroit être différée deux ou trois jours; en ce cas il faudroit mettre le grain en tas au milieu du drap pour l'empêcher de se trop dessécher.

Le drap sera arrêté aux quatre coins sur sa longueur & largeur par de grosses pierres, de façon qu'il soit un peu tendu, & qu'il passe un peu d'air par-dessous.

L'eau qui restera dans le baquet, ne peut servir pour imbiber d'autre grain: toute la préparation aura été prise par celui qu'on en aura tiré.

Lorsque le grain aura été semé, on le recouvrira exactement avec la charuë ou la herse, attendu que les pigeons, les oiseaux & autres volatiles sont friands de la graine préparée.

Ceux qui voudront semer deux, quatre, six, dix, ou une plus grande quantité d'arpens, le même jour, auront des tonneaux, des baquets & des draps à proportion; car il ne faut pas mettre dans un même baquet plus de grains que pour la semence de trois arpens, d'autant que le grain étant en grande quantité, il seroit à craindre qu'il ne prit pas également sa part de la préparation.

Toutes les attentions que l'on vient de détailler sont absolument nécessaires; elles ne paroîtront embarrassantes, que la première fois qu'on

10 *La Clef du Cabinet*

qu'on en fera usage. Le bénéfice qui en résultera mérite bien qu'on se donne quelque peine, puisqu'on retirera, par ce moyen, au moins moitié plus de récolte, que n'en procureront les arpens semés à l'ordinaire, & beaucoup plus de paille; ce qui n'est pas un objet indifférent pour les Fermiers, cette augmentation de paille les mettant en état de nourrir une plus grande quantité de bestiaux.

Suivant l'expérience faite à *La Ferté* près de *Paris*, des Commissaires députés par le Contrôleur-Général des Finances, ont rapporté des touffes, & un seul grain de froment a produit jusqu'à 25, 30 & 38 tuyaux épiés, les épis bien garnis, & les pailles hautes de plus de cinq pieds.

Voilà de quoi augmenter le nécessaire à la vie, & voici de quoi la conserver.

Vertus & propriétés de la Conserve de Vie purgative & minérale, préparée par un Auteur expérimenté, pour le grand avantage & l'utilité du public; mise au jour sur les preuves certaines des guérisons répétées qu'elle a opérées.

L'Auteur a enfin trouvé par ses soins & ses recherches un remède purgatif minéral, souhaité de tous les siècles passés, par la facilité qu'on a à le prendre & par son efficacité qui est presque sans bornes. Il est composé des minéraux & des végétaux les plus doux, les plus humectans & les plus capables d'absorber les vices du sang, de le purifier & de le rendre fluide; il purge universellement les humeurs superflus, évacuant les glaires dont la plus grande partie des corps ont la membrane veloutée

des Princes &c. Juillet 1759. **PI**
loutée & l'estomach rapissé, de même que les
intestins.

Ce qui est cause d'une infinité de maladies, particulièrement les infiltrations universelles & particulières, qui sont des symptômes ou signes certains des hydropisies. Ce remède emporte totalement les sables & les sédiments des reins & de la vessie; il leve les obstructions du foye, de la ratte & des autres viscères; il chasse les vers, guérit les rhumatismes, soulage beaucoup les gouteux; il dissipe les douleurs de tête ancienne & nouvelle. C'est un spécifique pour les pertes blanches des femmes, il en corrige l'acrimonie; il guérit les pâles couleurs & la jaunisse, & apaise les vapeurs. Enfin c'est un Minéral excellent qui contient tous les bons effets des eaux que l'on va chercher en différents endroits, & qui peut leur être substitué dans bien des cas.

Ce précieux remède est aussi aisé à prendre que le meilleur thé; il n'est pas plus difficile à préparer. On fera bouillir une pinte d'eau, mesure de Paris, dans une caffetière de terre vernissée: quand elle bouillira il faut la retirer du feu & jeter dedans une pastille ou conserve qui est du poids d'environ une once; elle se précipitera au fond du vaisseau, elle se délayera, & on la laissera reposer du soir au matin, après quoi on la passera à travers un linge fin dans une bouteille bien nette, que l'on bouchera simplement avec du papier, pour empêcher qu'aucunes ordures ne tombent dedans. On aura une teinture dorée, charmante, qui flattera la vûe & le goût: on prendra cette bouteille dans le cours de la même journée, c'est-à-dire, un gobelet de deux en deux heures;

res ; on prendra un boüillon une heure après la seconde prise, & une heure après la troisième on mangera un potage.

Le soir on soupera a son ordinaire, évitant les crudités, les aigres & les salés ; on boira du vin à sa discrétion ; voilà tout le régime, qui n'oblige pas à garder le lit ni même la chambre dans les tems doux. Si cette première bouteille ne purgeoit pas assez selon la volonté du malade, le lendemain il en prendra une seconde, en observant le même régime qu'à la première. Le troisième jour on fera deux bouteilles d'une seule pastille, que l'on prendra en deux jours, & pour lors on vivra à son ordinaire. La quatrième pastille se partagera en deux pour faire deux bouteilles de chaque moitié, pour en prendre une également chaque jour, afin d'évacuer insensiblement tout le superflu & le vice des humeurs qui reprendront un parfait équilibre, & entretiendront une santé parfaite. Ce remède ne peut jamais faire aucun mal dans quelque état & de quelque sexe que l'on soit, ni quel âge que l'on ait.

On en continuëra l'usage pendant quinze ou vingt jours suivant le besoin, comme on fait des Baux minérales. C'est un remède que l'on tient à la main ; on lui fait faire tant & si peu d'effet que l'on veut sans courir aucun risque ; on aura la satisfaction d'avoir toujours des évacuations salutaires par toutes les voyes.

Les Dames, les enfans & les personnes les plus délicates qui ont de l'aversion pour tous les autres remèdes, prendront celui-ci avec une sorte de sensualité ; l'on proportionnera les doses à l'âge, aux forces & aux tempéramens des malades ; c'est-à-dire, qu'on fera une, deux

ou trois bouteilles de chaque pastille, ou des demie bouteilles pour les enfans ; ce qui ne doit pas leur être oublié sur-tout après la peste vérole & la rougeole. Ce remède ne cause aucun vomissement ni renvoi ; il n'a pas l'amertume de la rubarbe, la fadeur de la casse & de la manne, l'acreté du fené ; il ne cause point les picotemens des sels sur l'estomac ni l'irritation du jalap, de la scamonée & de l'aloës. Sans prétendre donner atteinte aux bonnes qualités de ces drogues, que l'Auteur estime comme tous les Médecins, il les laisse à ceux qui les aiment & qui peuvent les prendre ; il ne donne pas celui-ci comme nouveau, mais comme une préparation toute nouvelle. Les expériences continuelles qu'il fait de ce bon remède sont si efficaces, que dans les maladies même croniques, plusieurs malades ont été guéris, après avoir été plusieurs années en langueur & deespérés, & après avoir épuisé toutes les ressources de la médecine. On en a des preuves certaines & convaincantes par tous ceux qui en ont donné des Certificats qui sont entre les mains de l'Auteur, qui les auroit fait insérer au présent Mémoire s'il n'étoit obligé de lui donner des bornes. Il les communiquera à ceux qui seront curieux de les voir ; il en a de personnes notables qui ne laissent aucun doute. Ce n'est pas la cupidité ni l'appas du gain qui l'engage à faire part au public de ce grand remède, l'amour seul de la Patrie est son principal motif. Ceux qui en useront ne le payeront que trente sols au cours de France la pastille ; elle lui en coûte vingt quatre. Il sera trop récompensé & trop heureux de se rendre utile à la société, en contribuant à la guérison des maladies

ladies & à la conservation de la santé des Citoyens, par des voyes douces & recherchées de tous les tems.

On avertit ceux qui voudront ajouter à chaque bouteille une demie douzaine d'amandes douces pélées à l'eau bouillante & partagées en deux, puis jettées avec la pastille dans la caffetière, donneront à la teinture quelques degrés de vertu de plus. Elles n'ont pû par leur volume être comprises dans la composition des pastilles. Elles se débitent chez le Sr. Gencilhomme, Maître Apoticaire à *Etain en Lorraine*, près de *Verdun sur-Meuse*.

A R T I C L E II.

Contenant des ANECDOTES SUR L'AFFAIRE DU PARAGUAY.

Ces Anecdotes font une pièce curieuse & intéressante pour l'Histoire du tems présent quant à l'Espagne, au Portugal & à l'Angleterre. Elle est même nécessaire à l'Instruction du Procès des Jésuites du Portugal. On l'a traduite de l'Italien en François. Elle est publique, elle est imprimée, elle mérite la lecture; la voici.

L'Angleterre se voyoit chargée de dettes qui alloient à bien des millions (*) sterling, & craignoit que tôt ou tard l'Espagne ne joignit

(*) Si l'on veut avoir une idée de l'état où étoient les finances de la Grande-Bretagne au commencement de cette dernière guerre, qu'on lise *la Vérité révélée*, ouvrage de Milord Chesterfield, où règne une bonne ironie.

gnit ses forces à celles de la France, pour reprendre Gibraltar & d'autres Domaines qui lui ont été enlevés en Amérique. Pour profiter du tems que les Espagnols employoient à délibérer sur le parti qu'il y avoit à prendre dans les conjonctures où se trouvoit l'Europe, les Anglois songerent à prévenir le tort que la guerre avec l'Espagne, si elle venoit à s'allumer, pourroit faire à leur commerce & aux Colonies qu'ils ont en Amérique. Leur plan étoit tel que s'il leur réussissoit, il les mettoit en état, non-seulement de soutenir la guerre avec vigueur, mais encore de faire des établissemens solides dans l'Amérique méridionale; & même de payer les dettes de la Nation par l'accroissement de leur commerce, qui commençoit à diminuer.

↳ Cependant l'Angleterre ne pouvant agir directement dans le système qu'elle avoit formé, fut obligée d'avoir recours au Portugal. Je vais exposer les circonstances dont les Anglois profiterent pour parvenir à leur but.

À l'embouchure de la Plata (*) il y a la Colonie du Saint Sacrement qui appartient aux Portugais. C'est à la faveur de ce poste que se font toutes les contrebandes dans cette partie de l'Amérique méridionale; ce qui porte un préjudice considérable aux finances du Roi d'Espagne, & cause souvent de la méfintelligence
entre

(*) Le *Rio de la plata*, ou Fleuve d'argent, que les natutels du pays nomment *Pavanaquazu*, naît du Lac de *Los Xarayés* dans la Province de *Paraguai*, qu'il arrose & partage en deux, d'où il va se jeter dans la mer du Brésil.

entre les Espagnols & les Portugais.

Pour ôter toute occasion de mécontentement, & cimenter l'union de ces deux Puissances, les Anglois, dès l'année 1749, engagèrent le Roi de Portugal à proposer à Sa Majesté Catholique de céder cette Colonie du Saint Sacrement à l'Espagne, à condition que celle-ci céderoit au Portugal quelques-unes des Colonies qui continuent avec le Brésil, outre un Canton en Espagne, qui pût suffisamment dédommager Sa Majesté Très-Fidèle du sacrifice qu'elle vouloit bien faire pour conserver la paix entre les deux Couronnes.

Avant que de faire cette proposition au Roi Catholique, on avoit disposé son Conseil à y donner la main; & les Ministres de Portugal & d'Angleterre y avoient travaillé à Madrid de concert avec la Reine (*). On entama une négociation dans laquelle les Portugais firent beaucoup valoir les avantages que l'Espagne pouvoit tirer de la Colonie du Saint Sacrement, & demanderent en échange sept Colonies situées
sur

(*) On ne doit pas avoir de peine à se persuader que feue la Reine d'Espagne ait eu plus à cœur les intérêts du Roi de Portugal son frère, que ceux d'une Nation à laquelle elle ne tenoit que par les liens d'un mariage sans fruit. Les sentimens de jalousie qui ont long-tems subsisté entre les deux Couronnes, n'étoient pas entièrement éteints dans l'ame de cette Princesse. Des papiers qu'elle avoit confiés à une Religieuse pour les brûler après sa mort, & qu'un scrupule lui a fait remettre, ont dû dévoiler beaucoup de mystères qui seront un jour révélés. N'anticipons pas, par une curiosité indiscrete, sur des connoissances dont l'heure n'est pas encore venue.

des Princes &c. Juillet 1759. 17

sur la rive septentrionale de la Plata aux confins du Brésil, & de plus la Province de Tuy dans le Royaume de Galice, sur les frontières de Portugal.

Le Roi d'Espagne, pour s'assurer si les avantages qu'on lui promettoit pouvoient entrer en parallèle avec la cession qu'on lui demandoit, envoya ordre au Gouverneur de Montevideo, situé sur la partie septentrionale de la rivière, de prendre des informations & de donner son avis sur cette affaire. Le Gouverneur reçut en même-tems des Lettres très-pressantes des partisans de la Cour de Portugal, qui lui promettoient d'avancer sa fortune, s'il donnoit un avis favorable. Il se laissa gagner, & préférant son intérêt à celui du Roi & de l'Etat, il informa au gré de la Reine & des Portugais.

Sur ces informations on envoya le Marquis de Valdelyrios avec des Ingénieurs pour effectuer l'échange proposé, & marquer les limites. On enjoignit en même-tems au Gouverneur de Buenos-Ayres de prêter la main pour cette expédition; mais celui-ci ayant été informé par le Marquis de Valdelyrios de la commission qu'il avoit, soutint qu'elle avoit été donnée par surprise, qu'elle étoit contraire à l'honneur de la Couronne, aux intérêts du Roi & de l'Etat, & s'opposa fortement à l'exécution.

Les Jésuites se joignirent à lui, & porterent leurs plaintes à leur Provincial, qui, sans être bien au fait du Paraguay, & sans avoir pris l'avis des Consulteurs de sa Province, avoit appuyé les informations du Gouverneur de Montevideo; ce que l'on ne découvrit qu'à l'arrivée du Marquis de Valdelyrios au Paraguay.

Ces Pères assemblèrent la Congrégation Provinciale, & résolurent d'une voix unanime de représenter à Sa Majesté Catholique combien il étoit dangereux & préjudiciable de céder la Province de Tuy en Galice avec sept Colonies en Amérique pour la seule Colonie du Saint Sacrement : que cette cession alloit non seulement introduire les Portugais jusques dans le centre de l'Amérique méridionale, mais qu'elle ôteroit encore à l'Espagne plus de trente mille sujets des montagnes voisines de la Plata, parce que ces gens-là n'ayant ni terres labourables ni pâturages que dans les plaines qu'on vouloit céder aux Portugais, ils seroient bientôt réduits à passer sous leur domination.

On ajoutoit que la rive septentrionale de la Plata étoit couverte d'arbres propres à la construction des Vaisseaux, que par ce moyen il seroit aisé aux Portugais & aux Anglois leurs amis de construire une flotte sur la rivière, de pénétrer dans l'intérieur du Paraguay jusqu'à sept lieues de Potosi (*) & de s'emparer des mines d'or, où il étoit évident que tendoit le projet des Portugais. On ne manqua pas d'observer aussi quel tort pourroit faire à l'Espagne la cession d'une Province limitrophe du Portugal telle que celle de Tuy. Le Mémoire des Jésuites fut signé de tous les Consultants de la

(*) Il est juste de remarquer, à l'honneur des peuples du Paraguay, qu'étant si à portée des Mines de Potosi, le Roi d'Espagne ne s'est jamais plaint qu'ils ayent rien entrepris sur ces trésors; ce qui suppose beaucoup de désintéressement de leur part, & nulle convoitise pour les richesses, en quoi ces Peuplades ressembloient davantage à la Lacédémone Chrétienne.

des Princes Ec. Juillet 1759. 19

Province, & envoyé à Madrid au Procureur Général de la Province, qui les présenta au Roi dans le tems qu'il tenoit son Conseil.

Pendant ce tems-là on vit arriver sur les frontières du Brésil des Ingénieurs Anglois & des Commissaires Portugais, qui venoient pour convenir des limites avec le Marquis de Valde-lyrios, & faire la démarcation selon ce nouveau plan. Le bruit ne s'en fut pas plutôt répandu dans les sept Colonies qui devoient passer sous la domination de Portugal, que presque tous les principaux Caciques s'assemblerent dans la Colonie de Saint Nicolas, qui est presque dans le centre des autres. Là ils résolurent entre-eux (*) de prendre les armes & de s'opposer

B 2

aux

(*) On se persuadera avec peine que ces différentes Peuplades rassemblées se soient déterminées entre-elles sans l'avis, ou même l'inspiration des Jésuites, à prendre les armes pour s'opposer à l'invasion des Portugais. Ce seroit donc perdre son tems, que de l'employer à tâcher de desabuser là-dessus les personnes prévenuës contre ces Pères; il vaudroit bien mieux leur accorder ce point, qui, dans le fond, honore les nouveaux Législateurs de ces anciens Sauvages. Long-tems après la conquête du nouveau Monde, ces peuples épouventés des terribles effets de l'artillerie Espagnole, & croyant en entendre encore le bruit, vivoient cachés dans les forêts; les Jésuites les en retirèrent à certaines conditions qui sont devenuës la base de leur République, & la source du bonheur dont ils jouissoient. Ceux qui voudroient qu'on respectât jusqu'au prétexte les Loix fondamentales, sont trop justes pour voir avec indifférence le violément de celles du Paraguai, & conséquemment ils ne pourront qu'applaudir aux conseils & aux moyens que les Jésuites auront pu leur suggérer pour se maintenir sous la douce domination du Roi d'Espagne. En van droit-

en

aux Portugais, si ceux-ci entreprennent de les forcer, & ils dresserent de très-humbles Remontrances au Roi, qu'ils envoyèrent au Gouverneur de Buenos-Ayres. Ils y rappelloient le souvenir des importans services qu'ils avoient rendus à l'Espagne dans la dernière guerre qu'elle eût à soutenir contre l'Angleterre, & ils protestoient

on qu'il faut obéir; la résistance honnête quand elle prend son principe dans un véritable amour du sujet pour son Souverain; elle est légitime quand elle tire ses droits d'une convention certaine & connue. Les peuples du Paraguay n'appartenoient à personne; ils se donnés au Roi d'Espagne, mais ils ne lui ont pas accordé le pouvoir de les donner à un autre maître; ils ont donc pu s'opposer à l'échange, & leurs conseils ont dû non-seulement les éclairer sur leurs droits, mais encore les fortifier dans le dessein de les conserver. Or que ces droits soient incontestables, Dumoulin l'a décidé dans une hypothèse bien moins favorable, quand il a dit (a), *vassallagium invito suo vassallo Rex Francia transferre in alium minorem aut majorem non potest, quantumvis ratione pacis obtinenda.* " Le Roi de France ne peut pas faire
 ,, passer son Vassal, sans son consentement exprès,
 ,, sous la domination d'un autre Seigneur, soit qu'il
 ,, soit moindre, ou plus grand que lui-même,
 ,, quand bien ce seroit dans la vûe d'obtenir ou de
 ,, cimenter une paix ,, . A quoi le même Auteur ajoute (b) : *Et hac tantò fortius procedunt quanto patronus est major & dignior, quia interest subditorum non mutare dominum, unde non possunt alienari in inferiorem.* Ainsi, quand les Jésuites auroient la plus grande part à la résistance des peuplades, on ne sauroit sans injustice leur en faire un crime, ni même un reproche.

(a) *Vaillant. Note sur Dumoulin, in verbo peret. Gloss. 1. Art. 26.*

(b) *Art. 28.*

des Princes &c. Juillet 1759. 21

estoit hautement contre le Traité qui devoit les faire passer sous la domination des Portugais, leurs plus cruels ennemis. De-là ils passèrent au nombre de plus de quinze mille hommes sur la frontière du Brésil, & forcerent les Commissaires Portugais avec les Ingénieurs Anglois de se retirer. Voilà ce qui a donné lieu à la fable qui a fait tant de bruit en Europe, que les Sauvages avoient élu pour Roi un certain Nicolas (*).

B ;

Le

(*) Il semble que les François sont tombés dans l'enfance, tant ils se plaisent à entendre raconter des fables. Celle de Nicolas I. a trouvé des croyans, même parmi ceux de nous qui ne croient rien; elle étoit pourtant dénuée de toute vraisemblance. Ceux qui l'ont inventée, auroient dû au moins supposer que les Jésuites avoient placé la Couronne sur la tête d'un de leurs *gros Bonnets*; rien ne s'y opposoit. Ils sont les maîtres de l'esprit & du cœur des peuples du Paraguai; ils sont, dit-on, dans la possession de les dresser & de les conduire au combat. La Souveraine Sacrificature n'est pas incompatible avec le Souverain Empire; ils eussent pû en rapporter des exemples anciens & modernes, ou même en imaginer, que ces bonnes gens n'auroient pas osé révoquer en doute; pourquoi donc les croire assez fots pour avoir préféré un Frère Laïc à un Père Profès? Ils ne gagnoient rien du côté de l'entreprise, ils pouvoient tout perdre du côté du succès. Etoit-ce pour se ménager la ressource d'un désaveu? Les personnes prévenues contre-eux ne les auroient pas plus cru sur leur parole, que lorsqu'ils protestent tous les jours contre des ouvrages dont ils sont trop les victimes pour en être les approbateurs. Etoit-ce pour régner plus despotiquement sous l'autorité d'un homme foible & dépendant? Ils n'avoient que faire de cette précaution; ceux devant qui, si on en croit leurs ennemis, les Thrônes s'abaissent, les Dominations reculent, les Puissances tremblent, auroient bien

Le Roi d'Espagne ayant examiné dans son Conseil le Mémoire des Jésuites, fut bien surpris de voir de ses propres yeux combien l'échange qu'on avoit réglé avec le Portugal lui étoit préjudiciable; mais les Ministres gagnés par la Reine, qui favorisoit le Roi son frère, firent disparaître aux yeux du Roi les raisons des Jésuites, & le porterent à mettre la dernière main au Traité, qu'ils lui faisoient envisager comme avantageux & même nécessaire pour conserver la paix & l'union entre les deux Couronnes.

Jusques-là tout avoit été conduit avec beaucoup de secret entre les Ministres de Portugal & d'Angleterre. Mais le Marquis de la Encenada, qui avoit d'ailleurs une parfaite connoissance de l'Amérique, fut frappé des raisons des
Jésuites

bien sù contenir leur nouveau Roi. Quel pouvoit donc être l'intérêt qui eût fait tomber leur choix sur un pauvre Frère Laïc ? On donne aux Jésuites la malice de tous les diables, & on leur refuse le sens d'un oison. Si on vouloit enlever toute croyance aux choses qu'on raconte de ces Pères, on ne pourroit pas mieux s'y prendre. Eh ! qui fait s'ils n'ont pas la politique de payer quelqu'un pour écrire toutes les rapsodies qui paroissent journellement contre-eux ? On ne comprend pas, en effet, s'ils ont le crédit qu'on leur suppose, comment on a permis que nous fussions inondés de ces libelles, à moins qu'on n'ait voulu les mettre dans les mains des François, comme on met des hochets dans celles des enfans ; encore eût-il fallu observer que ces joujoux ne pussent pas blesser la nourrice. Quoiqu'il en soit, le Roman de la Royauté de Nicolas I. est calqué sur celui de la succession d'Ambroise Guys ; & le Frère Laïc devenu Roi, n'est que le puiné du Jardinier transformé en Notaire.

Jésuites, & du préjudice que l'échange portoit au Roi son Maître. Il fit néanmoins semblant d'être de l'avis des autres Ministres, auxquels il ne vouloit pas s'opposer lui seul; mais pour empêcher la conclusion du Traité, il envoya chercher le Secrétaire de l'Ambassade de Naples, & lui dit de prier de sa part le Prince Yacci, Ambassadeur du Roi des Deux Siciles, de tenir un Courier tout prêt avec les Passeports nécessaires pour aller à Naples avec la plus grande diligence. Dès que le Marquis de la Encenada fut averti que le Courier étoit prêt à partir, il remit au Secrétaire une Lettre pour le Roi des Deux Siciles, auquel il donnoit avis de toutes les conditions du Traité. Il en fit sentir tous les inconvéniens & tout le préjudice qui en résulteroit pour la Monarchie d'Espagne. En conséquence il le prioit d'envoyer un ordre à son Ambassadeur en Espagne de faire une protestation solennelle contre le Traité, comme défectueux & contraire aux intérêts du Roi Catholique & du Roi des Deux Siciles, héritier présomptif de la Couronne d'Espagne.

Le Roi des Deux Siciles ne manqua pas de faire ses protestations auprès du Roi son frère par le Prince Yacci; ce qui parut si extraordinaire à la Reine & à tous ceux qui étoient dévoués aux intérêts du Portugal, qu'ils se mirent à crier tout haut qu'il y avoit dans le Conseil du Roi un traître qui avoit trahi le secret. Après bien des perquisitions le soupçon tomba sur le Marquis de la Encenada, & la chose ayant été constatée, sa disgrâce suivit de près, comme tout le monde fait. C'est ainsi que le Traité d'échange entre les Rois d'Espagne & de Portugal demeura supprimé au grand regret
des

des Anglois, qui virent disparoître leur espérance lorsqu'ils le pensoient le moins.

On avoit proposé en Angleterre, dès l'année 1753. de naturaliser les Juifs, moyennant plusieurs millions sterlings qu'ils s'offroient de payer. C'étoit pour diminuer les dépenses de la Nation, qui avoient été considérablement augmentées pendant la dernière guerre. En effet, au mois de Juin 1753, le Roi donna son consentement à cette Naturalisation, & les Juifs payerent cete somme. Le peuple de Londres se mit à murmurer contre cet expédient; & le Parlement, dans la crainte d'un soulèvement, supprima l'Arrêt. Ainsi les Juifs se trouverent sans Arrêt & sans argent.

Le Parlement, pour les dédommager d'une somme si considérable, qu'il se garda bien de rendre, fit proposer au Roi de Portugal de permettre aux Juifs dans ses Etats l'exercice libre de leur Religion, & de faire cesser la rigueur des peines auxquels ils étoient exposés, quand ils étoient découverts. On alléguoit l'exemple du Souverain Pontife qui les souffroit dans l'Etat Ecclésiastique, & même à Rome où ils avoient des Synagogues. On faisoit aussi voir les avantages qui pourroient résulter de cette tolérance. Les Juifs, disoit-on, entretiennent un commerce continuel dans toutes les parties du monde. Lisbonne, par sa situation, se trouve presque au centre du commerce des quatre parties du monde; & si les Juifs, malgré les supplices dont ils sont menacés, ne laissent pas d'y accourir en très-grand nombre, & d'enrichir cette Capitale par le commerce, s'ils y étoient en sûreté ils pourroient y attirer celui de toutes les Nations de la terre. Le

Le Roi de Portugal communiqua cette affaire à son Confesseur, qui prit la liberté de lui représenter que, malgré tous les supplices on découvroit tous les jours, non-seulement à Lisbonne, mais encore dans l'intérieur du Royaume, des Juifs sans nombre, des familles entières qui, depuis bien des années, & même depuis plusieurs siècles, passoient pour être de la Religion Chrétienne : que si on leur accordoit l'exercice libre de leur Religion, on en découvreroit encore un nombre prodigieux ; que le Portugal en seroit inondé ; que le Souverain lui-même seroit moins regardé comme un Monarque Chrétien, que comme Roi des Juifs ; qu'il seroit dangereux d'en faire l'épreuve ; qu'il valoit beaucoup mieux, pour la tranquillité de l'Etat, leur laisser ignorer à eux-mêmes leur nombre excessif, & que c'étoit une nécessité de laisser les choses sur l'ancien pied, si on ne vouloit voir la Religion en proye, & le Judaïsme dominant dans tout le Royaume.

Le Roi ne goûta pas les raisons de son Confesseur, soit qu'il eût envie de faire plaisir aux Anglois, soit qu'il ne voulut pas rejeter les offres des Juifs, qui lui promettoient de rétablir la Ville de Lisbonne, & de la rendre plus belle & plus magnifique qu'elle n'étoit auparavant. La crainte néanmoins d'un soulèvement empêcha le Roi de passer outre, & il se réserva de délibérer là-dessus plus mûrement. Mais pendant qu'il délibéroit, l'affaire fit beaucoup de bruit par quelques Marchands Anglois établis en Portugal, & on assura que Sa Majesté Très-Fidèle alloit accorder aux Juifs un établissement à Lisbonne. Le peuple & le Clergé en murmurèrent, & les plaintes vinrent jusqu'aux oreilles

oreilles du Roi, qui crut les Jésuites auteurs de ces murmures, & leur laissa entrevoir quelque mécontentement.

Ces dispositions du Roi à leur égard sembloient autoriser leurs ennemis à les attaquer, & on vit bientôt la Ville inondée d'invectives & de Libelles contre les Jésuites. Entre - autres crimes, on attribua à ceux de Portugal d'avoir agi de concert avec ceux du Paraguay, pour empêcher l'exécution du Traité d'échange fait avec l'Espagne, d'avoir excité les peuples du Paraguay à prendre les armes, & à se donner pour Roi un de leurs Frères Laïcs, sous le nom de Nicolas I.

Tous ces contes ridicules, & dignes du mépris des personnes de bon sens, étoient soutenus & répandus par les Anglois. Ils étoient irrités contre les Jésuites du Paraguay, dont le Mémoire présenté à la Cour d'Espagne, n'avoit pas peu contribué à faire anéantir le Traité d'échange; & ils firent d'autant plus d'effort pour les anéantir eux-mêmes en Portugal, qu'ils prévoyoit bien que le zèle de ces Pères les porteroit à s'opposer de toute leur force au Contrat de Mariage, qu'on méditoit entre le Duc de Cumberland & la Princesse du Brésil.

Dès que la Cour de Londres en eut fait la proposition au Roi de Portugal, ce Monarque voulut encore avoir là-dessus l'avis de son Confesseur. Ce Père prévoyant les suites que pourroit avoir cette alliance, au préjudice de la Religion Catholique, & même de Dom Pedro, si le droit de succéder à la Couronne étoit transporté au Duc de Cumberland, n'hésita pas à déclarer son sentiment.

Il fit voir le danger auquel on exposoit la
Religion

Religion Catholique, si l'on faisoit épouser à la Princesse du Brésil un Prince élevé & nourri dans une Secte ennemie de l'Eglise Romaine : que ce Prince, dès qu'il seroit dans le Royaume ne manqueroit pas d'y attirer un grand nombre d'Hérétiques, auxquels, par condescendance pour le Prince, on ne pourroit refuser le libre exercice de leur Religion : que c'étoit d'ailleurs une injustice évidente, d'ôter à l'Infant Dom Pedro la succession à la Couronne ; au lieu de le mettre en état de conserver le nom & de donner des héritiers mâles à la Maison de Bragance : que c'étoit sa conscience qui le faisoit parler de la sorte, & puisque Sa Majesté lui faisoit l'honneur de demander son avis, il ne voyoit point de parti plus convenable à prendre, que de faire épouser à Dom Pedro la Princesse du Brésil : que c'étoit-là le moyen de rendre justice à son sang, de perpétuer la Famille Royale, d'empêcher que le Trône ne passât à un Prince étranger, d'assurer la tranquillité du Royaume, & de maintenir la Religion dans sa pureté.

Ces raisons du Confesseur n'eurent pas le bonheur de plaire. Le Roi les prit dans un sens bien différent ; & prévenu par les mauvaises impressions, qu'on n'avoit pas manqué de lui donner contre les Jésuites, il crut que ces Pères étoient déterminés à s'opposer à toutes ses volontés. Il congédia son Confesseur avec tous ceux de la même Compagnie qui étoient à sa Cour : il chercha tous les prétextes : il employa tous les moyens pour abaisser & renverser la Société, jusques-là qu'il eût même recourus à l'autorité du St. Siège, pour faire sentir tout le poids de son indignation

L'oppo-

L'opposition que fit le Roi d'Espagne au **Ma-
riage** de la Princesse du Brésil avec le Duc de
Cumberland, aigrit de plus en plus l'esprit du
Roi de Portugal contre les Jésuites, auxquels
il l'attribua.

L'Angleterre avoit équipé une Flotte, & fit
courir le bruit que c'étoit pour une expédition
secrete. La vérité est que la Flotte devoit porter
le Duc de Cumberland en Portugal pour épou-
ser la Princesse du Brésil. Lorsque tout fut prêt,
le Roi d'Espagne (*) fit entendre à la Cour
de Londres, que si le Duc de Cumberland mon-
toit sa Flotte, il se joindroit à la France, &
feroit marcher ses troupes en Portugal. Les
Anglois, pour ne pas s'attirer de nouveaux en-
nemis sur les bras, & renoncer aux avantages
qu'ils retirent de leur commerce avec l'Espa-
gne, se désistèrent de leur entreprise ; le Duc
de Cumberland ne sortit point d'Angleterre, &
les Anglois, pour se dédommager en quelque
façon des fraix d'un si grand armement, allerent
tomber

(*) Une Cour qu'on ne nomme pas par respect,
se livrant sans réserve aux avis de son Ministre, ap-
préhendant pour ses propres possessions, fit naître
des inquiétudes au Roi d'Espagne touchant l'expé-
dition secrete des Anglois ; ce Prince qui ne cher-
choit qu'à pénétrer leur dessein, apprit par les intel-
ligences qu'il a à la Cour de Londres, que le ma-
riage du Duc de Cumberland avec l'héritière de
Portugal, étoit l'objet de l'embarquement ; & com-
me les suites d'une pareille alliance eussent pû de-
venir beaucoup plus funestes à la Monarchie Espa-
gnole, qu'une simple entreprise sur ses voisins dans
le nouveau Monde, le Roi d'Espagne y opposa les
représentations & les menaces.

tomber sur les Côtes (*) de la Guyenne, avec le succès que tout le monde fait.

L'acharnement contre les Jésuites de Portugal augmentoit de jour en jour, lorsqu'arriva l'exécrable attentat, commis contre la personne sacrée du Roi. Mais les relations qu'on en a reçues sont si différentes, & la haine aveugle contre les Jésuites a tellement obscurci certains faits, qu'on n'en peut encore rien dire de sûr, & qu'il est nécessaire d'attendre que le tems, le calme des passions, & l'équité ayent dissipé les ténèbres dont tout le monde est enveloppé, s'il ne vaut mieux que tout y demeure enseveli jusqu'au grand jour du Jugement.

(*) On voit par ce Mémoire, dont les personnes instruites reconnoîtront sans peine la main, qui a été d'abord écrit en Espagnol, puis traduit en Italien, & imprimé à Naples, ensuite en Latin, & aujourd'hui en François, que si la Couronne d'Espagne, & par contre-coup celles d'Autriche, de France & de Naples ont quelque obligation aux Jésuites, les habitans de l'Isle d'Aix ne leur en ont aucune, puisqu'en s'opposant à l'échange, ils ont fait tourner les vûes des Anglois du côté d'un mariage dont les préparatifs n'ont servi qu'à ruiner cette petite Isle. Voilà un grief de plus contre les Jésuites; comment avoit-il échapé à ceux qui en font le Recueil ? il faut donc que ces habitans, s'ils sont bien avisés, se pourvoient de bonne heure en indemnité, & fassent arrêr sur les biens de la Société, pour être payés des dommages qu'ils ont soufferts, quand on la bannira du Royaume. L'Auteur de l'Arrêr d'Ambroise Guys ne les auroit pas mieux conseillé, ni plus gratuitement.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **U**N Edit du Roi rendu au sujet du Parlement de *Besançon*, dont l'affaire continué à faire bruit, donne espérance de voir les autres Parlemens du Royaume rappelés au nombre nécessaire de leurs Membres, & les peuples soulagés dans cette partie; car de tous les moyens de les soulager, il n'en est guères de plus propre que la suppression de la multiplicité des Offices de Judicature. L'Edit dont il est question & qui renferme seize articles, supprime essentiellement la Chambre des Enquêtes toute entière dans le Parlement de *Besançon*; de plus, vingt Offices de Conseillers Laïcs, & réunit la Chambre des Eaux & Forêts à la Chambre des Enquêtes. Cet Edit mérite d'être lû, en ce qu'il donne une idée nette de la composition des Parlemens du Royanme. Les Officiers supprimés seront remboursés des deniers à ce par le Roi destinés, aux titulaires ou propriétaires d'iceux, à raison de trente mille livres chacun, après que la liquidation en aura été faite au Conseil du Roi; à l'effet de quoi ces titulaires ou propriétaires, leurs successeurs ou ayans cause seront tenus de remettre leurs Contracés d'acquisitions, quittances de Finance & autres tîtres, entre les mains du Contrôleur Général des Finances. Veut au surplus Sa Maj. que les Ordonnances & Réglemens ci-devant

faits

des Princes &c. Juillet 1759. 31

faits pour la discipline du Parlement de Besançon continuent d'être exécutés en ce qui n'est pas contraire aux dispositions du présent Edit, qui a été enrégistré le 17. Mai, pour être exécuté selon sa forme & teneur. Car il n'y a qu'au fait de la discipline que le Parlement de Besançon se soit attiré la disgrâce du Roi; nulle autre cause n'y a donné lieu, quoique nous l'eussions marqué autrement, sur des avis mal fondés qui nous furent envoyés lorsque nous en fîmes mention. Cependant le nombre des 30 Membres de ce Parlement que le Roi a exilés, continuant de l'être, cette Compagnie présenta au Roi le 21. Mai, de nouvelles remontrances en leur faveur, que nous allons rapporter, & les Chambres du Parlement de *Paris* ont délibéré sur ce qu'il convenoit de fixer sur les suites de cette affaire. Voici ces remontrances.

S I R E ,

Votre Parlement de *Besançon* ôse implorer de nouveau les bontés de Votre Majesté, en faveur de ceux de ses Membres qui ont éprouvé les marques de votre mécontentement, & que nous ne pouvons voir qu'avec douleur enlevés aux fonctions pénibles & importantes, auxquelles ils se sont consacrés pour le bien de votre service & celui de vos Sujets. Vous ne devez plus craindre, S I R E , de voir renaître parmi nous un partage éclatant de sentimens sur les points de discipline qui nous ont divisés. Si nos Confrères se sont trompés dans l'interprétation des anciens Réglemens que Votre Majesté vient d'affermir par un Edit solennel, leur erreur peut être justifiée par la pureté de leurs motifs. L'erreur usurpe souvent le droit de la vérité, & l'hommage qu'elle surprend, est bien moins le signe d'une résistance condamnable, qu'une preuve de notre faiblesse. Comment pourrions-nous, S I R E , nous méprendre sur les motifs des Magistrats qui gémissent
sous

sous le poids de votre disgrâce ? Avec un esprit éclairé de toutes les connoissances propres à leur état, & un cœur nourri des sages maximes des Loix ; ils n'ont pû connoître de fautes que celles qui sont inséparables de l'humanité. Le zèle infatigable qu'ils ont toujours apporté dans l'exercice de leurs fonctions, est le garaut le plus sûr de leur obéissance & de leur soumission à vos ordres. Des vûes pures & conformes à celles dont nous sommes animés, les ont entraînés dans une route différente de celle que nous avons suivie ; ils ont cru servir plus utilement Votre Majesté, & c'est-là le principe de la fermeté qu'ils ont fait paroître dans leurs opinions. Cette fermeté si nécessaire aux Magistrats mérite, SIRE, votre indulgence, même lorsqu'elle s'égaré au-delà des bornes qui lui sont prescrites. C'est souvent par elle seule que des vérités importantes, & également utiles au Monarque & aux peuples, parviennent jusqu'au Trône : il est bien moins dangereux d'excuser ses excès, que de lui donner des chaînes. C'est sous les règnes remplis de douceur, tel que le vôtre, qu'elle agit avec plus de liberté ; la bonté du Maître rassure sur les moyens que l'on employe pour le mieux servir. Telle a été la conduite de nos Confrères. Ils détestent, sans doute, l'erreux qui les a séduits ; ils adorent la main qui les a frappés. Quels sentimens plus propres à toucher le cœur de Votre Majesté. N'écoutez donc plus, SIRE, que les mouvemens de votre clémence. Ce n'est ni leur Patrie, ni leur famille qu'ils regrettent ; ils ne sont occupés que du malheur d'avoir déplâ à Votre Majesté & d'être inutiles à votre service. Vous venez, SIRE, de répandre vos bienfaits sur les Peuples de notre ressort ; vous avez écouté favorablement nos respectueuses représentations ; vous avez bien voulu nous donner les marques les plus honorables de votre confiance. Nos Confrères pénétrés de la plus vive douleur, de n'avoir pû partager avec nous l'honneur d'adresser à Votre Majesté les représentations sur lesquelles vos sujets viennent de recevoir les témoignages signalés de votre amour pour eux, ne peuvent être soutenus que par l'espérance de pouvoir bientôt vous donner les preuves de leur zèle, & d'obtenir le retour de vos bontés.

Daignez,

Daignez, SIRE, daignez jeter un regard favorable sur des Magistrats déjà trop malheureux d'avoir pû déplaire à Votre Majesté. Nous voyons, avec la plus grande satisfaction, dans les termes mêmes de l'Edit que vous venez de nous adresser, que les momens de votre clemence sont enfin arrivés, & nous espérons que vous voudrez bien réunir les Membres d'une Compagnie, qui ne fera jamais animée que du desir de vous prouver toute l'étendue de son amour & de son respect. Ce sont-là, SIRE, les très-humbles, très-respectueuses & iteratives Remonstrances, qu'ont crû devoir présenter à Votre Majesté, vos très-humbles, très-obéissans, très-fidèles & très-affectionnés Sujets & Serviteurs. *Les Gens tenans votre Cour de Parlement.* Arrêté en Parlement à Besançon le 17. Mai 1759.

De leur côté les affaires de Bretagne ont donné lieu à deux Arrêts du Conseil d'Etat, en date du 22. Mai. Dans le premier le Roi veut bien s'expliquer avec son Parlement de Bretagne, qui a formé des prétentions contraires à un Contract du 18. Février dernier, passé entre Sa Majesté & les Etats de cette Province, en faveur desquels elle a aliéné des droits pour la somme de 40 millions deliv. dont ils lui doivent les intérêts jusqu'à payement entier. Le Conseil d'Etat rappelle le Parlement aux bornes de son pouvoir, & lui fait voir que n'étant pas le représentant de la Province, il lui appartient peu d'intervenir de sa propre autorité entre deux Contractans parfaitement d'accord, dont le premier a le pouvoir législatif sur la forme, & l'autre le pouvoir civil sur le fond du Contract. Le second Arrêt, rendu ensuite du premier, déboute le Parlement de Bretagne de ses prétentions de jurisdiction sur la régie, perception & recouvrement des droits royaux, cédés par le Contract du 18. Février; & il con-

firme les Juges nommés pour ces affaires par les Etats de Bretagne.

II. Toutes les opérations de Mr. de Silhouette, Contrôleur-Général des Finances, sont de plus en plus admirées; elles sont de la plus grande simplicité & vont droit à son but. Ce Ministre agit sur le plan agréé le 17. Avril, & qui ayant été formé totalement avant que l'on ne mît la première main à son exécution, aucun de ses arrangemens ne pourra rencontrer de l'obstacle, parce qu'ils viennent tous du premier qui a eu l'approbation du Roi & le suffrage de la Nation. Conséquemment, le Conseil d'Etat de Sa Majesté rendit un Arrêt le 24. Mai, portant nomination de quatre Commissaires aux Fermes Générales unies. Ce sont Messieurs Trudaine de Martigny, Fleffelles, Potier & Astruc. Ils prendront communication, sans déplacer, de tous les titres, régîtres, comptes, états, mémoires & autres pièces généralement quelconques relatives à la régie des Fermes unies, en quelque lieu que ces pièces soient déposées, ainsi qu'ils aviseront bon être. Rien de ce qui intéressera essentiellement la Régie ne pourra être expédié, ni avoir son exécution, s'il n'est visé par l'un des 4 Commissaires au moins. Une fois par semaine au moins, il sera tenu des assemblées pour aviser aux moyens de perfectionner la Régie, diminuer les frais, & augmenter les produits, en procurant le soulagement des peuples.

On reconnoit par cet Arrêt un nouveau pas qu'a fait Mr. de Silhouette, pour procurer au Ministère la connoissance la plus exacte des revenus de l'Etat & de leur régie. Le Roi travaille assidument avec ce Ministre; ce qui annonce

nonce encore d'autres bons arrangemens dans les Finances.

III. Une Ordonnance du Roi, concernant le Corps des Ingénieurs, mérite aussi qu'on en marque quelque chose. Elle renferme trois parties, dont la première détermine le nombre, les qualités & les prérogatives des sujets qui seront admis dans ce Corps. Il y aura trois cens Officiers sous la dénomination d'Ingénieurs ordinaires du Roi, & qui seront partagés en vingt Directeurs des Fortifications, 90 Ingénieurs en chef & 190 Ingénieurs ordinaires. Les connoissances requises pour être admis dans ce Corps, sont l'Arithmétique, les élémens de Géométrie & les principes fondamentaux de la Mécanique Statique & de l'Hydraulique. Les sujets reconnus capables seront admis à l'École de *Mezieres*, où il n'y aura que 30 places; ils auront rang de Lieutenant en second avec 700 livres d'appointemens. Ils y resteront deux ans & entreront ensuite dans le Corps du Génie, si on les trouve suffisamment instruits. Tout Ingénieur aura rang de Lieutenant d'Infanterie, du jour de la date de son brevet d'Ingénieur; la commission de Capitaine sera la récompense des services rendus en qualité de Lieutenant; & le nombre des services de guerre décidera la préférence pour les Commissions de Colonel & de Lieutenant-Colonel.

La seconde partie de l'Ordonnance traite du service dans les Armées, & la troisième qui est la plus étendue entre dans tous les détails du service des Ingénieurs dans les Places. On se dispense de les rapporter. Ceux qui sont de cet Art, porté à un si haut point en France, peuvent jeter les yeux sur l'Ordonnance même.

IV. Par les forces que l'on tient actuellement en Allemagne, & qu'on augmente continuellement par de nouveaux Corps qu'on y envoie, il est bien à présumer qu'on veut pousser les affaires dans le cours de la présente campagne, aussi loin qu'il sera possible, pour y voir revivre la paix & la tranquillité. Le concours des autres Puissances alliées dans la cause commune contre le Roi de Prusse & ses Alliés, va au même but; ainsi l'on est en saison d'attendre les événemens qui y conduiront. Plus de quatre cens mille hommes actuellement sous la voile & en marche, composent les Armées de France, d'Autriche, de l'Empire & de Russie, & vont commencer les opérations qui pourront devenir décisives. Voici la liste des troupes de l'Armée Française, qui depuis le 20. Mai devoient occuper en Allemagne les divers Camps que la Cour avoit résolu d'y former.

En Weteravie, aux ordres du Duc de Broglie : Lieutenans-Généraux, le Chevalier de Muy, le Prince Camille, le Comte de Lusace, Messieurs de la Sône & d'Orlich. Maréchaux de Camp, le Marquis d'Escars, le Comte de Broglie, Mrs de Tresnel, Waldener, Robeck, d'Obenheim & Despiés.

Infanterie. Brigadier, Mr. Desparbés : quatre Escadrons de Piémont, deux de Valdener, deux de Dauphin, un de la Dauphine, deux de Nassau, deux d'Anhalt, un de Bergue, deux de Planta & un de Chabrié, artillerie.

Saxons. Un Bataillon des Gardes, autant de Prince-Joseph, de Prince-Clement, de Brühl, Lubomirsky, Minckewitz, Maximilien, Rochan & de Gotha, deux de Frederic-Auguste, deux

des Princes &c. Juillet 1759. 37

deux de Prince-Royal, & même nombre de Prince-Xavier.

Cavalerie. Brigadiers, le Prince de Holstein, Messieurs Cowaruviar & Lameth : deux Escadrons de Royal-Allemand, autant de Nassau-Ulingen, de Wirtemberg, des Salles, Montcalm, Erieg, Saint-Aignan, Toustain, Lameth & Penthièvre, quatre d'Apchon, Dragons, quatre de Nassau, Hussards, de Volontaires d'Alsace & de Dauphiné.

Artillerie, Lieutenant-Général, le Chevalier Pelletier : deux pièces de 12, quatre de 8, & douze de 4, quinze Pontons de cuivre, 600 chevaux d'artillerie & 1600 de vivres.

Au Camp de *Neuwiedt*. Lieutenans-Généraux, le Prince de Beaufremont & le Marquis de Beaupreau : Maréchaux de Camp, Messieurs de Beaufobre & du Blaizel.

Infanterie. Deux Bataillons d'Enghien, autant de Royal-Baviere, la Marck, Lôwendahl & Sr. Germain, quatre de Royal-Deux-Ponts, un de Royal-Pologne, deux de Castelas, deux de Diesbach & autant de Courten.

Cavalerie. Brigadier, Mr Poly. Deux Escadrons de Commissaire-Général, même nombre de Rougrave, Poly, Balincourt, Archiat, Voqué & Damas, quatre de le Roy, Dragons, quatre de la Feronaye, autant de Schomberg & huit de Gendarmerie.

Au Camp de *Dutz*. Lieutenans-Généraux, le Comte de Noailles & le Duc d'Havré : Maréchaux de Camp, Mr. Planta, le Duc de Laval, Mrs. de Segur & de Montv.

Infanterie. Quatre Bataillons de Champagne, deux de Vastan, quatre de Navarre, deux

d'Orleans, deux de Condé, pareil nombre de Bouillon & d'Epringen.

Au Camp de *Duffeldorp*. Lieutenans-Généraux, Messieurs d'Anberg, de Souches, Fitz-James, Guerchy, St. Germain & Castries. Maréchaux de Camp, Mrs. de Vance, de Bethune, de Leyde, de Polignac, Chabo, de Beuseval, de Baye & de Traversé.

Infanterie. Brigadiers, Mrs. de Rochembeau, Meronet & Rochefort. Quatre Bataillons d'Auvergne, un de la Marche-Province, quatre de Belfunce, quatre de le Roy, deux de Province, deux de Rouergue, autant de Rochefort, même nombre d'Aumont & un d'Artillerie.

Cavalerie. Brigadier, Mr. Turpin. Deux Escadrons de Moutier, deux de Noë & de le Roy, quatre de Camaran, Dragons, six du Régiment de Turpin, & 1800 hommes de la Légion.

Au Camp de *Burick*. Lieutenans-Généraux. Mrs. de Chevreuse & Nicolai. Maréchaux de Camp, Mrs. de Meaupou, d'Egmont & d'Aubigny. Ce dernier étoit Envoyé du Roi à *Liege*.

Infanterie. Brigadiers, Mrs. de Brehan, la Tour-du-Pin & Vaubecour. Quatre Bataillons de Picardie, deux de Dursfort, quatre de la Tour-du-Pin, deux de Reding, autant de Vaubecour, Lockmann, Touraine & la Couronne, un de Tournefis, deux de Jener & un d'Artillerie.

Cavalerie. Brigadier, Mr. de Crussol. Deux Escadrons de Royal-Etranger, deux de Saint Alegonde & six de Berchiny.

Au Camp de *Calcar*. Lieutenant-Général, Mr. de St. Pern, Maréchaux de Camp. Mrs. de

de Roquepine & de Maugiron.

Infanterie. Quatre Bataillons de Grenadiers de France, huit de Grenadiers Royaux, & le même canon du Parc qui est à Cleves.

Cavalerie. Quatre Escadrons d'Orleans, Dragons, & quatre de Thianges.

Au Camp d'*Arcen.* Lieutenans Généraux, le Duc de Brissac, Mr. Dumescnil, le Chevalier du Châtelet, Mrs. de Poyanne, Dandelon & de Vogué. Maréchaux de Camp, Mrs. de Nugent, St. Chamant, de Lillebonne, de Galiffet, Segur-Cabanac, Corminville, de Bellefond & Cham-pignel.

Cavalerie. Brigadiers, Mrs. d'Escari & Marcien. Trois Escadrons de Colonel-Général, deux d'Escari, autant de Dauphin-Etranger, d'Eurichmont, de Charost, Bourgogne, Desperchal, Fumel & Mestre-de-Camp, dix-neuf autres Escadrons, deux d'Orleans, pareil nombre de Condé, de Cravates, la Reine, Noailles, Fitz-James, Royal, Marcien, Talleraud & Sur-gere, outre dix de Royal, Carabiniers.

Total, 130 Bataillons & 147 Escadrons, lesquels, subdivisés en têtes, font 7 mille 600 hommes de troupes légères, 89 mille 735 d'Infanterie, & 21 mille 900 de Cavalerie; en tout 119 mille 235 combattans.

V. L'armement général s'acheve à Brest, à *Marins* Toulon & dans les autres Ports du Royaume avec toute l'activité imaginable, & l'on construit indépendamment au Havre-de-Grace 150 Bâtimens plats de cent pieds de long sur vingt-quatre de large & dix de profondeur; deux mille ouvriers y sont employés. Ces Bâtimens seront pontés & manœuvreront à rames & à voiles; il y aura deux pièces de canon sur cha-cun.



cun. Les uns avec 300 hommes d'Infanterie & leurs bagages, & les autres avec 50 Cavaliers. On délivre pour ce nouveau travail régulièrement cent mille livres par semaine. On construit un pareil nombre de ces Batteaux plats partie à *Brest* & partie à *St. Malo*, à *Nantes*, à l'*Orient*, à *Morlaix* & autres Ports de la *Bretagne*. Ces 300 Batimens, de nouvelle construction, doivent être prêts à partir avec la grande Flotte du Maréchal de *Conflans*, qui mettra à la voile de la rade de *Brest* dans le courant du présent mois de *Juillet*. Comme cette grande Escadre est observée par une d'*Angleterre*, qui a ordre de la combattre, on doit s'attendre bientôt à une action sur mer. On ne pense pas qu'un armement aussi formidable qu'en aucun tems qui doit mettre en mer, peut-être à la fois, de tous les Ports, puisse avoir entre ses divers objets, d'autres pour premier & principal, qu'une descente en *Angleterre* ou en *Irlande*. Le Ministère en paroît du moins très-occupé, & en même-tems de celui de garantir les Côtes de quelque côté que ce soit de la part des Anglois, quoiqu'ils n'ayent jusqu'ici remporté aucun avantage, mais plutôt de la confusion, de s'y être présentés l'année dernière. Tout y est à la vérité en bon état, on y ajoute cependant, on améliore même tous les postes des Côtes. C'est à *Dunkerque* que doit se faire l'embarquement des troupes. L'on travaille aussi à construire dans ce Port & l'on y envoie les Batteaux plats, à mesure qu'on les acheve au *Havre de Grace* & ailleurs.

L'Armée de *Flandres* qui aura part à l'expédition contre l'*Angleterre*, est actuellement de près de trente mille hommes, commandée par
Mr.

Mr. de Chevert & autres habiles Généraux. On dit que le Prince Charles-Edouard Stuart n'en est pas fort éloigné. Si l'on prend des arrangemens contre les Anglois en Europe, on n'oublie pas l'*Amérique* ni les *Indes*. On y a des forces propres à leur résister. Leur plan d'envahir les Isles & les possessions Françaises dans ces contrées n'est pas inconnu.

VI. Sur les sollicitations du Maréchal de Maillebois, le Comte son fils, qui étoit au Château de *Dourlens* depuis un an, a obtenu la permission de vivre sur ses Terres, sur engagement pris par le Maréchal son père de répondre de ses actions.

Le Roi a nommé Brigadier de ses Armées le Colonel Fischer, en considération des services qu'il a rendus jusqu'ici dans l'Armée du Roi en Allemagne; & a disposé du Régiment des Volontaires-Etrangers de Clermont-Prince, vacant par la promotion du Baron du Blaizel au grade de Maréchal de Camp, en faveur de Mr. de Commeiras, Capitaine au Régiment de Seyssel, Cavalerie. Le Régiment de Xaintonge est donné au Comte des Salles; celui de Harcourt, Cavalerie, au Comte de Preyssac-Cadillac; & celui des Volontaires de Flandres au Chevalier de Jaucourt. Le Roi a aussi nommé à plusieurs Abbayes vacantes.

Le 22. Mai le Baron de Beckers, Ministre Plénipotentiaire de l'Electeur Palatin, présenta au Roi ses Lettres de rappel; & le même jour le Comte de Crupenbourg, nouveau Ministre de Son Altesse Electorale, ainsi que le Comte d'Argental, Ministre Plénipotentiaire de l'Infant Duc de Parme, remirent au contraire à Sa Majesté leurs Lettres de créance.

On apprend de Nancy, que le 9. du mois de Mai Mr. de la Galaiziere, Intendant de Lorraine, a été reçu Membre de l'Académie ou Société Royale de Nancy. Le Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, a honoré de sa présence la réception de ce Seigneur. Le Panégyrique de Saint Stanislas, dont Sa Majesté Polonoise porte le nom, & qui est le Patron de l'Académie, avoit été prononcé le jour précédent, avec beaucoup d'applaudissement devant l'Académie, par le Sieur Louïs, Curé de *Rozieres* aux Salines.

ESPAGNE. PORTUGAL. ITALIE.

Espagne. La maladie du Roi ne laisse aucune espérance d'un rétablissement; mais Sa Maj. peut vivre encore quelque-tems dans l'état périodique de bien & de mal où elle se trouve. Les affaires souffrent de cette maladie, la constitution de l'Etat exigeant que le Roi même signe toutes les nominations aux Bénéfices, aux Emplois, aux Jugemens, aux Sentences, aux Décrets, &c. sans quoi ils ne peuvent être mis en exécution. On n'a sans doute point prévu dans ces tems d'une telle constitution émanée, qu'un Roi peut avoir une maladie de longue durée. Il est donc de nécessité de travailler aux moyens, si-non de changer cette constitution, du moins d'y mettre un ordre, en établissant un Conseil de Régence, auquel présideroit

fideroit un Prince ou une Princesse de la Maison Royale. On dit l'affaire résoluë, & que la Reine douairière sera à la tête de ce Conseil. Si le Traité pour l'Italie est conclu, suivant les articles qu'on en a rapportés le mois dernier, cette Princesse n'y aura pas eu peu d'influence. On en parle à *Madrid* comme ailleurs. Quoiqu'il en soit, il ne paroît pas que l'Escadre qu'on a armée dans les Ports du Royaume, & dont nous avons donné la liste des Vaisseaux le mois passé, ait jusqu'ici d'autre destination que de demeurer tranquille dans l'attente de quelque événement. Dans ces circonstances Mr. de Reggio, qui la commande, ne s'éloignera guères des Côtes d'Espagne. Sa croisière sera ainsi la même, à peu près, que l'année dernière.

Les Vaisseaux la *Sainte Trinité* & le *St. Michel* sont entrés depuis peu dans le Port de *Cadix*, le premier venant de *Buenos-Ayres*, & le second de la *Guayra*, ayant une cargaison en or, en argent & en marchandises pour la valeur de 744675 piastres fortes.

PORTUGAL. Excepté que le sort des arrêtés à *Lisbonne* est à peu près le même, on n'a que peu de chose à marquer de ce Royaume. On a commencé à y agir avec beaucoup de vivacité contre ces arrêtés, & présentement on se rabat sur la lenteur, quoi qu'on transporte à *Lisbonne* presque tous les Jésuites des divers Colléges du Royaume même les Missionnaires des Pays hors d'Europe. Le Collége de ces Pères nommé de *St. Antoine* en renferme un grand nombre. On y a fait creuser par tout & sur tout dans le Jardin, par ordre du Ministre; on y a fouillé la terre, mais sans succès; on n'y

a rien trouvé. C'étoit une opération nécessaire, suivant l'esprit de certains personnages, pour faire resserrer davantage ces Peres en cas de quelque trouvaile, ou les faire respirer si rien ne se découvroit. On en est venu à ce dernier coup. On a permis aux Jésuites de *St. Antoine* & aux Jésuites du Collège de *St. Roch*, de se promener dans leurs Jardins.

La Cour est de retour de *Maffra* à *Lisbonne*, d'où le Roi a donné un Decret par lequel il érige en Ville de la Couronne le Bourg d'*Aveiro*; ce qui dénote que le titre de ce Duché sera pour toujours éteint.

ITALIE. Cette Région qui ne présente rien de fort intéressant, continuera véritablement à jouir des fruits précieux de la paix, par l'arrangement qu'ont pris les Puissances qui sont intéressées à ce qu'elle n'y soit pas troublée. Mais le Roi des Deux-Sicules ne se rendra en *Espagne* qu'après que Dieu aura disposé des jours du Roi Catholique. Son Ministère s'applique en attendant à tout ce qu'il convient de faire pour tenir les forces de l'Etat sur un pied respectable, & à l'amélioration de l'intérieur. Conséquemment un ordre est émané de visiter & de pourvoir de tout le nécessaire les Ports & les Places maritimes du Royaume des *Deux-Sicules*.

Il paroît à présent, que le Pape ne fera pas de promotion de Cardinaux, qu'au mois de Septembre.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de considérable en ANGLETERRE, & en HOLLANDE, depuis le mois dernier.

ANGLETERRE. I. On ouvre enfin les yeux sur le dessein qu'ont eu les François de faire de si grands préparatifs pour un embarquement. Leur foiblesse toujours publiée à la Nation, ne pouvoit lui faire croire qu'elle fût l'objet de ces armemens. Détrompée aujourd'hui, elle fait passer sa crainte jusques aux Hollandois. Mr. York, qui remplit à *La Haye* les fonctions de Ministre de la Grande-Bretagne, a eu ordre du Roi de réclamer auprès des Etats Généraux les secours qu'ils doivent fournir à l'Angleterre, en cas d'une invasion de la part de la France. On sçait qu'il s'est acquitté déjà de cette commission. On ne sçait pas moins que les secours sollicités sont stipulés par les Traités, mais pour la circonstance d'une guerre défensive & nullement d'une guerre offensive telle qu'est la guerre présente déclarée à la France. Il y a donc peu d'aparence qu'on réussira à obtenir présentement ce qu'on n'a pû avoir depuis le commencement de la guerre. Au reste on sent bien que ce n'est qu'une tentative que cette demande de secours, qui ne fera pas suivie du succès. Dans cette conjoncture critique le Comte de Holdernes, Secrétaire d'Etat, remit le 22. Mai à la Chambre Haute du Parlement un Message du Roi, qui fut

lû à haute voix par le Garde du Grand Sceau, L'Assemblée résolut d'en remercier Sa Majesté, d'exprimer dans une Adresse à quel point on étoit pénétré de reconnoissance, tant pour la sagesse royale que pour son attention particulière à se prémunir contre les inconvéniens qui pourroient survenir dans la situation présente des affaires, & de lui donner les plus fortes assurances du zèle ardent avec lequel on s'efforceroit de concourir au succès de toutes les mesures propres à anéantir ou à déconcerter les entreprises des ennemis. En même-tems Mr. Pitt, Secrétaire d'Etat qui se tient le peuple attaché, se rendit dans la Chambre des Communes, & y présenta copie du Message, lequel étoit conçu en ces termes.

MESSIEURS. Sa Majesté, qui se repose constamment sur l'ardeur & l'affection éprouvées de ses fidèles Communes, faisant attention qu'il pourroit éclore, dans cette conjoncture critique, des contretems de la dernière importance & accompagnés de fâcheuses suites, si l'on négligeoit d'employer à propos les moyens convenables, soit pour les prévenir ou les dissiper, désire que cette Chambre le mette en état de liquider les dépenses extraordinaires que la guerre a déjà occasionnées, ou occasionnera pendant le cours de l'année présente. S. M. souhaite également, suivant l'exigence des affaires, des secours capables d'assurer l'exécution de tous les projets qui tendent à faire avorter les desseins & à rendre inutiles les entreprises de ses ennemis.

Les Communes arrêterent que l'on prendroit en considération le Message du Roi, pour déterminer

terminer l'application de toutes les sommes accordées pour le service de cette année hors du fonds d'amortissement, lesquelles montent à deux millions 632 mille 385 livres sterlings.

Le Comte de Holdernels & Mr. Pitt, chargés de remettre aux deux Chambres un nouveau Message, s'en acquittèrent le 30. Ce Message porte ce qui suit.

MYLORDS ET MESSIEURS. Le Roi est informé que la Cour de France fait travailler à des préparatifs qui ont pour objet une invasion dans ces Royaumes. Quoique S. M. soit pleinement convaincuë, vû le zèle & l'amour de son Peuple, qu'une telle tentative se terminera, à l'aide de Dieu, par la destruction de ceux qui l'auront hazardée; cependant S. M. conçoit qu'elle n'agiroit point conformément à cette sollicitude & à cette attention paternelles qu'elle a toujours fait paroître pour la sûreté & la défense de ses Peuples, si elle omettoit quelqu'un des moyens qui sont en son pouvoir, capables de concourir à cette défense. C'est pourquoi Sa Maj. informe cette Chambre des avis réitérés qu'elle a reçus des dispositions qui se font actuellement dans les Ports de France pour envahir ce Royaume, & du danger imminent que cette invasion ne soit tentée; & cela pour que S. M. puisse former un Corps & faire marcher toute la Milice, ou telle partie qu'il sera nécessaire, & qu'elle jugera à propos, afin d'employer ces forces suivant les circonstances.

Les deux Chambres résolurent d'une voix unanime, que l'on répondroit à cette communication du Roi par des Adresses de remerciement

ment & par des déclarations positives, qu'au risque de leurs vies & de leurs biens, elles soutiendroient S. M. contre toutes entreprises, qu'elles concourroient à la garantir de tout risque, à maintenir la succession Protestante dans sa Maison Royale, à défendre la Religion, les Loix & les Libertés des trois Royaumes, & qu'en un mot elles entreroient efficacement dans toutes les mesures prises & à prendre contre les desseins des ennemis. Ce qui domine sur tout dans ces Adresses, qui ont été présentées, c'est une hauteur avec une espèce de mépris contre la France : car on regarde cette Couronne dans un état de foiblesse, & non-obstant cette foiblesse vouloir pousser sa témérité jusqu'au point d'insulter la Grande-Bretagne, cette Souveraine de la mer. Quelle pensée ! Voila jusqu'où va l'ambition des Anglois, tandis qu'ils ne peuvent pallier leurs craintes.

Dans cette crise d'affaires, les deux Chambres, dans leurs Adresses au Roi, ont pensé que la Milice, trop foible pour être opposée à des troupes aguerries & disciplinées telles que celles qui sont actuellement dans la Flandres Françoisse, seroit employée simplement à la garde des prisonniers de guerre, afin que toutes les troupes réglées, libres de cette garde, pussent se porter librement aux endroits où le danger les appelleroit. En attendant l'Amiral Hawke est allé établir sa croisière à la hauteur de *Brest*. Quelques-uns de ses Vaisseaux sont allés à la découverte du côté de *Rochefort*, tandis que lui-même guette la Flotte Françoisse, qui n'a point encore mis à la voile. On est persuadé qu'il sera très-difficile que cette Flotte trompe la vigilance de l'Amiral, ou qu'elle s'éloigne du Port, sans mesurer ses forces avec les siennes.

Conséquemment à d'autres précautions, car on en prend de tout genre, le Gouvernement a fretté des Vaisseaux jusqu'à concurrence de 22000 tonneaux, & le nombre des troupes d'Infanterie qui depuis si long-tems se rassemblent dans le Camp de l'Isle de *Wight*, tracé par le Général-Major Holmes, doit consister en 34 Bataillons & en plusieurs Escadrons de Cavalerie légère; on va même répartir le long des Côtes ce qui reste d'autres troupes dans les trois Royaumes. On prépare aussi à *Woolwich* plusieurs trains d'artillerie dont elles ont besoin. D'ailleurs, un renfort qu'il a été résolu d'envoyer aux *Indes-Occidentales* pour hâter la reddition de la *Guadaloupe* & tenter la conquête de la grande Isle de la *Martinique*, consistera en six Vaisseaux de Ligne, trois Frégates & douze Bâtimens de transport, ayant à bord 1600 hommes de troupes réglées, sous la direction du Général Barrington. Le Capitaine Tyrrel commandera cette Escadre, & montera le *Foudroyant* de 80 canons, pris aux François l'année dernière.

II. La reddition de toutes les possessions Françaises en *Amérique* ne manquera pas après l'arrivée du renfort qu'on veut y envoyer; puisque, comme le portent toutes les nouvelles publiques qui font impression sur la Nation, « l'on a
» a établi de gros magasins de vivres à *Al-*
» *banie* & en différens endroits du Continent
» où l'on se propose d'agir; que divers Partis
» ont déjà anticipé les opérations, & remporté
» plusieurs avantages sur des détachemens com-
» posés de François & d'Indiens; que les Iro-
» quois ont cimenté une Paix perpétuelle avec
» les Anglois; que d'autres Nations Indiennes

se font vouïées à leur service , sous promesse
 de faire cause commune en toute occasion ;
 qu'enfin l'on s'attend à des succès d'aurant
 plus heureux , que les 30 Vaisseaux de guerre
 (c'est le nombre qu'on en fixe) aux ordres
 des Amiraux Saunders & Durell suffisent
 pour empêcher les ennemis de porter du se-
 cours à *Quebec*. Ajoutons à cela , (conti-
 nuë t-on dans les nouvelles) les 60 Bâtimens
 de transport , chargés de troupes , d'artille-
 rie , de munitions & d'argent , que l'Amiral
 Holmes a escortés jusqu'au Port de cette
 Isle , d'où il se fera rendu aux *Indes-Occi-
 dentales* avec cinq Vaisseaux de Ligne .

Si l'on ne trouvoit pas des forces en oppo-
 sition & de belles défenses de la part de l'enne-
 mi dans les Contrées qu'on veut lui enlever , les
 choses répondroient à l'entousiasme de la Na-
 tion. Mais on a des exemples qui devoient
 bien l'en faire revenir. En voici un nouveau.
 La *Tamise* & la *Venus*, Frégates du Roi l'une de
 32, l'autre de 36 canons, en croisière avec le
 Vaisseau le *Chatam* de 50 , rencontrèrent le
 18. Mai dans la Baye d'*Hodierne* la Frégate
 Françoisise l'*Arethuse* de 32 canons de 270
 hommes d'équipage , allant de *Rochefort* à
Brest , & commandée par le Marquis de Vau-
 dreüil. Elle fit pendant deux heures force de
 voiles pour échapper à la *Tamise* qui lui don-
 doit la chasse. Etant enfin venuë à un enga-
 gement , elle ne se rendit qu'après que la *Ve-
 nus* lui eut lâché plusieurs bordées. L'*Arethuse*
 perdit 60 hommes dans l'action , la *Tamise* en
 eut 18 tués & 30 de blessés , & la *Venus* 15
 mis hors de combat par leurs blessures. On voit
 par là qu'une seule Frégate Françoisise qui avoit

des Princes &c. Juillet 1759. 51

à se défendre contre un gros Vaisseau, & deux Frégates, chacune d'une force égale aux Angloises, a fait dans ce combat des prodiges de valeur. L'Amirauté l'a sçu peser : au rapport des circonstances, elle fut si éprise de la bravoure du Marquis de Vaudreuil & de ses Officiers, qu'elle ordonna qu'ils seroient mis en liberté dès l'arrivée de la Frégate dans quelque Port d'Angleterre.

III. Revenons au Parlement, qui est présentement séparé. Les deux Chambres étant assemblées le 2. Juin, une Commission du Roi signa en son nom & en présence des Communes, un Bill portant levée d'un million de livres sterlings par emprunt, ainsi que 78 autres dont 38. publics & 40 particuliers. Ensuite la séance se termina par un Discours de la part du Roi, prononcé par le Garde du Grand Sceau, & conçu en ces termes.

MYLORD ET MESSIEURS,

LE Roi nous ordonne de mettre fin aux Séances du Parlement, & de vous assurer que la conduite que vous avez tenuë pendant le cours de vos assemblées, a tellement mérité son approbation, qu'il vous en fait de sincères remerciemens.

Dès l'ouverture des Séances, S. M. vous exhorta à vaincre toutes les difficultés, à persister fermement dans le dessein de défendre sa Personne, à aider vigoureusement le Roi de Prusse & à soutenir ses Alliés. Maintenant elle nous charge de vous dire que comme elle fondoit sur la sagesse, sur le zèle & sur l'affection d'un Parlement si débonnaire l'espérance qu'elle concevoit de surmonter ces difficultés, vous avez entièrement répondu à son attente. Vous vous êtes représenté cette guerre en détail ; & malgré sa longue durée, effet de l'opiniâtreté de nos ennemis, vous avez pourvu aux différentes opérations, de manière à convaincre les Puissances al-

liées contre nous , qu'il leur importe autant pour leur intérêt que pour le repos & le soulagement de toute l'Europe, d'en venir à des termes équitables & honorables d'accommodement.

On est redevable à votre assistance de l'avantage d'avoir rendu complete l'Armée combinée en Allemagne, de celui d'employer de puissantes Escadres en Amérique avec un grand nombre de troupes de débarquement pour y maintenir S. M. dans la légitime possession de ses Droits & Domaines, garantir les Biens de ses Sujets, & agir contre des Etablissmens, dont l'ennemi ressent vivement la perte & les dommages dans ces Contrées. Et si aujourd'hui la France fait dans ses Ports des préparatifs considérables, d'un autre côté S. M. s'est donné les soins de mettre ici sa Flotte dans le meilleur état, tant par rapport à la force qu'à la situation où elle soit le plus à portée de prévenir la surprise, & de déconcerter les desseins que l'on pourroit former contre ses Royaumes.

Dans toutes ses mesures le Roi n'a eu d'autre but que de soutenir l'honneur de sa Couronne, de conserver les intérêts essentiels de ses fidèles sujets, de défendre la Cause de la Religion Protestante, & de protéger la Liberté publique. Aussi S. M. espère qu'en faveur de la droiture de ses intentions, le Ciel daignera bénir ses efforts.

Le Roi nous enjoint encore de vous déclarer qu'il se flatte du succès désirable des arrangemens que vous avez pris pour prévenir & réprimer les excès qui se commettent par les Armateurs de la Nation. S. M. prend cet objet fort à cœur ; car quoiqu'elle reconnoisse l'utilité qui résulte du service des Bâtimens armés en courté lorsqu'il est bien réglé, elle est néanmoins résoluë de faire ensorte que les Sujets des Puissances neutres ne souffrent desormais aucune injustice ou dommage de leur part, du moins autant que la chose sera praticable & compatible avec le droit absolu qu'a S. M. d'empêcher que ses ennemis ne commercent sous le voile de la fraude & de la connivence.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

Nous avons ordre de vous assurer que lorsque

Maj. fait attention aux importans subsides que vous avez accordés d'une voix si unanime, elle sent à quel point elle est obligée non-seulement de vous remercier de ces octrois, mais, encore d'applaudir à la fermeté & à la vigueur avec lesquelles vous avez agi en cette occasion; ainsi qu'à votre prudence, en jugeant, malgré ces fardeaux dont vous vous êtes chargés, que l'abondance des ressources pour continuer la guerre est le meilleur moyen de la finir avec honneur & succès. Au reste, soyez persuadés que S. M. ne manquera pas d'employer fidèlement les sommes aux usages pour lesquels vous les avez accordées & destinées.

MYLORDS ET MESSIEURS,

Sa Majesté a bien voulu nous enjoindre gracieusement d'ajouter, qu'elle ne désire de vous rien de plus, si-non de répandre & d'accroître dans vos Provinces respectives les bonnes dispositions que vous avez fait paroître dans vos délibérations & résolutions pendant vos séances en cette Ville.

Il ne faut pas plus de politique chez l'Anglois pour avoir tout de lui. Après ce Discours, le Parlement fut prorogé au 26. du présent mois de Juillet, qu'il le sera ensuite à un autre terme. Quant aux subsides accordés dans la séance qu'il vient de terminer, ce n'est qu'un total de douze millions sept cens quarante-neuf mille six cens soixante livres sterlings 16 shelings 5 sols & deux septièmes; & les moyens de remplir ces subsides vont à la somme de treize millions deux cens vingt-six mille sept cens soixante-dix livres sterlings un shelling & dix sols.

Voilà la principale histoire de ce Parlement. Les persuasions du Ministère aux Communes d'un côté, la crainte sur les préparatifs de la France de l'autre, mènent à peu près les choses où le Roi veut les avoir. Et quant aux affaires d'Allemagne dans lesquelles S. M. a sçu pareil-

lement engager la Nation Angloise, on sent, sur les pas qui sont faits, combien il lui importe de renforcer l'Armée alliée: mais chacun en connoit l'impossibilité dans la conjoncture présente. Cette Armée consiste, à la vérité, encore à près de 55000 hommes depuis son échec de *Bergen*, assez affoiblie cependant par les différens Corps répandus de côté & d'autre, pour craindre que l'ennemi n'en empêche la jonction par la supériorité de ses forces, & ne vienne à la battre en détail.

IV. Pour l'*Espagne*, on se persuade que le système n'y changera pas au désavantage de la Couronne Britannique, quel qu'événement qu'y arrive. On se flatte que le Roi des Deux-Sicules doit rester constamment reconnoissant de ce que l'Angleterre n'a pas peu contribué à l'établir sur le Trône de cette Monarchie. A tout événement, on tiendra sans relâche une Escadre formidabile dans la Méditerranée. Elle est présentement de plus de 25 Vaisseaux de Ligne sans plusieurs Frégates. L'Amiral Boscawen se dispose à aller en prendre le Commandement, confié jusqu'à présent à l'Amiral Broderick. On y ajoutera six Galliottes à bombes & quelques Frégates, qui partiront incessamment, afin de mettre cet Amiral d'autant plus en état de défaire la Flotte Française lorsqu'elle aura levé l'ancre à *Toulon*. Projet formé en même tems que celui qu'a ordre de remplir l'Amiral Hawke contre l'Escadre Française lorsque celle-ci sortira du Port de *Brest*.

V. Les Particuliers intéressés à la capture des Bâtimens neutres faite pendant le cours de cette guerre, ont dressé & signé de nouveau le 11. Mai, dans leur assemblée, une Requête dans laquelle,

laquelle , après avoir exposé leurs griefs , ils ont supplié la Chambre des Communes de prévenir la révocation de la Sentence rendue le 24. Fevrier dernier contre 27 Navires Hollandois , & par laquelle la Cour d'Amirauté les déclare de bonne prise , comme ayant servi à transporter de l'*Amérique* des productions pour le compte des François. Les trois Députés des Etats-Généraux , que nous avons dit être retournés à *La Haye* , mais sur un faux avis , continuent jusqu'à présent leur séjour à *Londres*. Ils ont agi sans relâche contradictoirement aux représentations des intéressés , & jusques ici ils ont reçu du Ministère des assurances réitérées de l'équité avec laquelle on étoit résolu de juger le différend. Ceci est flatteur.

H O L L A N D E .

Mais le Parlement Britannique ayant rompu ses séances , sans que la République des Provinces-Unies eut été contentée sur l'article des prises Hollandoises , son parti à prendre devoit paroître sur le point d'éclorre. On ne croit cependant pas devoir s'y attendre encore de si tôt , sur ce que les trois Députés de l'Etat , repûs à *Londres* d'assurances d'équité sur la décision de ces prises , font sentir que la Cour d'Angleterre ne se décidera pas sur l'article contesté , que les Etats Généraux ne se soient décidés auparavant sur le secours qui leur est demandé de nouveau , au sujet de l'invasion dont la Grande-Bretagne paroît menacée de la part de la France. Si cette demande trouve son refus dans la raison déjà donnée que la guerre contre la France a commencée par l'Angleterre , les prises Hollandoises demeureront vraisemblablement

ment aux Armateurs Anglois qui les ont faites ; & ceux-ci continueront leurs courses sur les Vaisseaux Hollandois , sous le prétexte allégué de contrebande. Si au contraire , ce qui ne se peut croire, le secours répété venoit à s'accorder, les Anglois n'auroient-ils pas en leur pouvoir le nombre de troupes Hollandoises stipulé par les Traités , qui leur répondroient de la contrainte où sont les Provinces-Unies de passer aux volontés de la Cour de Londres ? Dans cette crise , prévûe sans doute par Leurs Hautes Puissances, elles ont résolu l'armement maritime dont on a souvent fait mention. On verra quelles seront les résolutions & les conclusions qui s'ensuivront. Le Comte d'Affry , Ministre de France , fréquente les Membres de la Régence pour la cause opposée à celle qui porte le Ministre Anglois à des conférences presque journalières avec eux.

Les délibérations de l'Etat roulent sur ces points. Si la conquête des possessions Françoises en *Amérique* se faisoit par les Anglois, les sujets de la République deviendroient libres, dit-on, de toute crainte pour leur commerce dans ces Contrées, & toute dispute cesseroit ; ce qui est néanmoins fort douteux, en considérant le despotisme que les Anglois y exerceroient. En attendant, c'est dans beaucoup de patience que les Hollandois ont à se renfermer.

On a fait dans une des dernières Assemblées de leurs Etats un nouvel examen des motifs des Provinces, au sujet du mariage projeté de la Princesse Caroline avec le Prince de Nassau-Weylbourg. On ne voit pas encore quand cette affaire tirera à sa fin,

Rien

des Princes &c. Juillet 1759. 57.

Rien ne se présente des Pays-Bas Autrichiens & François, que ce que nous avons déjà marqué de l'Armée Française qui s'y assemble pour seconder les desseins que S. M. T. C. paroît méditer contre l'Angleterre.

Les instructions que les Etats Généraux auroient données à Mr. Bosc de la Calmette, leur Envoyé Extraordinaire à la Cour de Danemarck, n'ont rien de réel. C'est une Pièce fabriquée, & directement contraire à la vérité. Nous l'avons insérée dans notre dernier Journal, page 429, sur un avis abusif, que nous crûmes venir de très-bonne main. Nous en desabusons à notre tour le public.

A R T I C L E VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

Les opérations des diverses Armées composées de près d'un demi million de Combattans, qui couvrent les campagnes dans cette partie de l'Europe, sont bien ce qu'il y a de plus intéressant à mettre sous les yeux de nos Lecteurs dans cet Article, toutes les affaires des Souverains s'y trouvant comme absorbées. On s'en occupe principalement dans leurs Cabinets; elles entrent dans toutes les conférences de leurs Ministres; ceux-ci en pesent les conséquences, & croient en sentir les suites. Tous les mouvemens que font ces Armées depuis que la saison

son rapelle aux armes, tendent véritablement à des actions d'éclat; actions portant sur la déso- lation, même sur la destruction de l'espèce hu- maine, mais nécessaires pour voir enfin ren- trer les choses dans l'ordre, & renaitre la tran- quillité si étrangement troublée en tant de pays. Par le concert des Généraux qui com- mandent les Armées des Puissances alliées contre le Prince qui les a provoquées aux armes, & par la résolution où on les voit d'agir avec la plus grande vigueur, on fait pancher de leur côté le fruit de cette campagne. Puisse donc la paix en couronner les expéditions, & rendre à l'Allemagne un repos dont elle a si besoin pour réparer ses pertes. Il faut entrer dans quelques détails. Voici les plus remarquables des Ar- mées, depuis ce qui en a été marqué dans notre dernier Journal.

ARMÉES DE BOHEME ET DE SILESIE.

La position des différens Corps de celle de l'Impératrice-Reine, jusqu'à la fin du mois de Mai & les premiers jours de Juin, étoit en Boheme & pays voisins, telle que la voici. Le Marquis de Ville campoit à *Hermanstadt* dans les gorges de la *Moravie*. Ses postes venoient se joindre à *Gulich* à ceux du Corps de Croa- tes aux ordres du Général *Jahnus*, qui avoit sa communication avec le Corps commandé par le Général *Harsch*, & celui-ci formoit un Cordon jusqu'à *Politz*, où campoit le Général *Beck*, qui se prêtoit au Général *Laudohn*, campé à *Trautenau*. Mr. le Maréchal Comte de *Daun* campoit avec son Armée derrière les Corps avancés, à portée également de tous, appuyant la droite de sa Cavalerie à *Jaromirtz*,

&

des Princes &c. Juillet 1759. 59

& étendant sa gauche au-delà de *Schurz*, où il a établi son Quartier - Général. Le Général de *Wied* commandoit cinq Régimens à *Königshoff*, ayant derrière lui sur les hauteurs un Corps d'Infanterie qui couvroit le Quartier - Général. Mr. de *Wehla* occupoit le poste de *Gabel*. Le Comte d'*Estershausen* étoit aux environs de *Reichenberg*, avec les Croates & deux Régimens de Hussars. Le Général de *Gemmingen* avoit ses relations avec le Général *Haddick* & l'Armée de *Franconie*.

Le Roi de Prusse avoit choisi ses postes avec la même attention. Les plus avancés étoient à *Liebau* & *Griessau*, soutenus par le poste de *Landshut*. De là il observoit les Généraux de *Beck* & de *Laudohn*, qui l'observoient aussi de leur côté. Mr. de *Fouqué* campoit sous *Neiß*, & observoit le Général de *Ville*. Quatre Régimens étoient à *Frankenstein*. Celui des Gardes est venu de *Breslau* à *Franckenberg*. Cinq Bataillons étoient retranchés au défilé de *Wartha*. Les troupes de *Frankenstein*, de *Frankenberg* & de *Wartha* étoient postées pour empêcher l'Armée du Maréchal de *Daum* de faire le siège de *Glatz*. Les trois postes se réunissoient à celui de *Wartha*. La communication de *Frankenstein* à *Landshut* étoit comme assurée. Le gros corps d'Armée que le Roi de Prusse avoit dans ce dernier endroit, n'étoit plus si considérable à la fin de Mai que dans le cours de ce mois. Il en avoit retiré plusieurs Régimens & 70 pièces de canon pour en grossir & fortifier sa principale Armée entre *Schweidnitz* & *Breslau*. Sa Majesté s'est postée, comme le Maréchal de *Daum*, de manière à se rendre dans une
seule

seule marche à celui de ses Corps qui auroit besoin d'assistance.

Depuis cette position des deux Armées, celle du Roi de Prusse faisoit plusieurs mouvemens. Elle a été dans une agitation perpétuelle par des marches & des contremarches, qui cependant n'en imposoient pas au Général Autrichien. Il la faisoit observer, & demouroit immobile dans son Quartier. On ignore encore le but d'une telle manœuvre, puisque sans fruit, elle fatigue beaucoup les troupes. Cependant le projet étoit formé de surprendre les postes avancés de Sa Majesté Prussienne & entamer par-là les grandes opérations. On devoit commencer par celui de *Liebau*, où étoient trois Bataillons Prussiens, trois Régimens de Dragons & deux de Hussars. Le Général Laudohn, que le Maréchal de Daun avoit chargé de l'entreprise, arriva le 21. Mai aux ennemis avec une diligence surprenante. Il avoit avec lui un détachement de Hussars & quelques Bataillons partagés en quatre divisions. Mais le Roi de Prusse averti du projet, faisoit tenir les troupes exposées en état d'attendre le secours qu'il leur donneroit. Au lieu de les surprendre dans le Camp, comme Mr. de Laudohn se l'étoit figuré, il les trouva dans leurs retranchemens en posture de défense. Il les fit cependant attaquer & les poussa avec tant de vivacité, qu'elles abandonnerent ces retranchemens par une retraite, en combattant jusqu'à un Bois qui étoit derrière leur Camp où ils se rallierent. La Cavalerie de Mr. de Laudohn ne put agir; & pendant que l'Infanterie tentoit de forcer, Sa Majesté Prussienne arriva avec un Corps de Cavalerie, suivie d'assez loin par un d'Infanterie.

des Princes &c. Juillet 1759. 61

terie. Le Général Autrichien dut alors faire cesser les attaques & faire battre la retraite. Il l'exécuta dans le meilleur ordre, & il est rentré dans son Quartier de *Trautenau*, avec une cinquantaine d'hommes de moins qu'il n'avoit en se portant sur *Liebau*, puisqu'il a eu 15 hommes tués & 34 blessés. On peut en compter autant pour le moins du côté des Prussiens. Tout le fruit de cette petite action a été de s'éprouver. Le Roi de Prusse n'a pas crû devoir faire poursuivre l'arrière-garde de Mr. Laudohn, à cause de la difficulté du terrain. Il a fait d'abord retourner ses gens dans le Camp. La crainte qu'il a qu'on ne le surprenne comme à *Hochkirchen*, l'oblige de se tenir sans cesse en ordre de bataille; c'est-à-dire, de tenir ses troupes sous les armes pendant la nuit, & d'avoir toujours les chevaux de sa Cavalerie sellés & bridés à minuit. Sans cette précaution ses avant-postes auroient été plus d'une fois forcés par le Maréchal de Daun. Des escarmouches, des excursions, des enlevemens de bétail des Villages de part & d'autre, ne laissent pas que d'avoir lieu. C'est la petite guerre; c'est l'ouvrage des troupes légères qui ne cessent de battre l'estrade.

Du Corps Autrichien du Général de Gemmingen, le Général-Major de Brentano fut attaqué le 27. Mai entre 9 & 10 heures du matin dans une position qu'il avoit près de *Puckau*, par 7000 hommes qui voulurent l'envelopper. Sa fermeté rendit les efforts des Prussiens inutiles. Les Colonels Torroch & Plautrich avec leurs Hussars & un gros de Bannalistes & Waraldins se portèrent sur leurs derrières, & étant arrivés à la portée qu'ils s'étoient proposée, Mr.

de

de Brentano tomba sur leur flanc gauche, & y jeta un tel desordre qu'ils se font repliés avec précipitation sur *Schneeberg*, laissant sur la place une centaine de morts & blessés. Il y a eu dans cette petite action 24 hommes tués & 63 blessés du côté des Autrichiens.

Suivant toute apparence le Général de Ville commencera des opérations de plus de marque. Il a profité d'une nécessité qui a obligé le Roi de Prusse de disperser le Corps d'Armée qui est aux ordres du Général Fouqué. Il s'est avancé dans la *Silesie*, & campoit le premier Juin à la vûe de *Neifs*. On attend incessamment l'avis de l'entrée des Russes en Corps d'Armée dans la *Silesie*. Ils devroient y être il y a du tems, si leur Général en chef s'étoit dirigé sur le Maréchal qui est à la tête de l'Armée Impériale & Royale. Voyons cependant quels pas ils font à présent vers les Provinces où ils devroient se rendre pour seconder les opérations de ce grand Capitaine, & pour remplir enfin les intentions de la grande Impératrice leur Souveraine, qui se porte d'affection dans la cause d'un Roi opprimé comme dans celle de ses Alliés.

Armée Rus-
sienne.

Celles de ces troupes qui ont hiverné dans la *Prusse-Royale*, en sont parties au mois de Mai pour joindre le reste de leur Armée, cantonné le long de la *Vistule*, où il doit arriver de *Cronstadt* des provisions & des munitions de guerre : Et en même-tems qu'un nouveau Corps partit de *Thorn* pour occuper un Camp près de *Bromberg*, l'avant-garde de la grande Armée, qui consiste en cinq Régimens de Cavalerie & quatre d'Infanterie, aux ordres du Lieutenant-Général *Moréwinow*, se mit en marche de *Golub* & de *Straßbourg* vers *Thorn*, d'où

des Princes &c. Juillet 1759. 63

d'où elle a suivi en droiture la route de *Pösnamie*. Le nouveau Corps continuëra à camper jusqu'à ce que l'Armée aille prendre la même position. Ensuite le tout doit joindre l'avant-garde, qui n'attend que le moment de se porter en avant. Au reste, on voit un étalage de toute l'Armée Russe, dans les papiers publics : on en évaluë la force à 95 mille hommes, non compris 16 mille que le Lieutenant-Général Rumanzoff commande sur la *Vistule* depuis *Thorn* jusqu'à *Marienwerder*. Et c'est cette formidable Armée qui doit faire la campagne contre celles de Prusse. Il est bien douteux si le Général Fermer en gardera le commandement en chef. L'action précipitée, meurtrière & sans fruit de *Zondorff* ne lui a pas fait d'honneur. On le charge maintenant d'un autre manquement. S'il est réel, on ne tardera pas d'en être bien informé. Toujours lui reprochera-t-on ses lenteurs, à moins qu'on ne prenne pour quelque bonne chose d'avoir transféré, comme il a fait le 23. Mai, son Quartier-Général à *Stupx*, & qu'un Corps de ses troupes, commandé par le Prince de Gallizine, s'est porté à *Buthou*, petite Ville de la Pomeranie-Ducale sur la *Stolpe*, à 12 lieues de *Dantzic*. On parle de Mr. de *Solikoff*, comme le plus ancien des Lieutenans-Généraux, que l'Impératrice de Russie auroit nommé pour relever le Comte de Fermer dans le Commandement de son Armée.

Le Général Dohna Prussien va s'opposer aux desseins de l'un ou de l'autre. Le 31. Mai il partit de *Berlin* pour *Landsberg* sur la *Warte*. Mr. de *Schlaberndorff*, Général-Major aussi Prussien, avoit été jusqu'au 20. du même mois à *Stolpen*,
tant

tant pour épier les mouvemens des Russes, que pour arrêter les courses de leurs troupes légères. Tandis qu'il étoit dans cette position, aucun détachement de celle-ci n'osa franchir les frontières du Pays. Mais l'ayant abandonnée pour en prendre une autre à portée de la *Nouvelle-Marche*, un Corps de 3000 Russiens n'a point tardé de paroître. Le 22. il pénétra jusqu'à *Stolpen* par le chemin de *Buthou*, d'où il envoya reconnoître les environs de la *Schlawe*. Il n'a pas fait long séjour dans la première de ces Villes; dès le 25. il se replia sur la *Vistule*, après avoir obligé les habitans de lui payer une contribution de 8000 écus. Dans cette circonstance les Dantzikois sont bien rassurés du côté des Russes, qui jusqu'à présent ne se présentent plus pour entrer dans leur Ville.

Quant à l'Armée Suedoise dans la *Poméranie*, il faut la laisser encore reposer jusqu'à un autre mois, n'ayant aucun mouvement à en marquer. Le Comte de Fersen, Lieutenant-Général, ayant préféré, sous prétexte d'une mauvaise santé, le Gouvernement de *Stralsund* au Commandement en chef de cette Armée, le Lieutenant-Général *Ehrenscherdt* en est présentement chargé. En attendant ses expéditions, passons aux autres Armées.

ARMÉE D'EMPIRE ET DES ALLIÉS.

Les Armées en pleins mouvemens, comme on l'a déjà vû dans notre Journal du mois passé, font sans cesse des marches & des coups de main. L'expédition de *Franconie* a eu le même sort que les autres. Ce n'a été qu'une irruption passagère des Prussiens aux ordres du Prince Henri; mais une irruption bien fâcheuse

des Princes &c. Juillet 1759. 65

cheuse pour les habitans des Places où ils ont été. S'avançant sur *Bamberg* à la tête d'une Armée d'environ 30000 hommes, divisée en trois Colonnes, le Général Kolb dut abandonner cette Place & la laisser à la discrétion d'une troupe sans pitié, quoique le Magistrat eût présenté ses clefs au Prince, qui lui avoit promis de la traiter avec humanité, pourvû qu'il ne gardât point de troupes. Les Compagnies Franchoises des Prussiens allant occuper les portes avant le retour du Magistrat, des Croates à portée firent feu sur elle par indiscretion. C'en fut assez, on eut beau s'excuser sur l'incartade, on affecta de prendre la chose pour une violation. La Ville fut abandonnée pour quelques heures au pillage & à la brutalité du Soldat. Elle fut taxée avec le Pays à une contribution de 700 mille écus; on n'en put donner que 200 mille d'abord. Des personnes notables furent enlevées de *Bamberg* & emmenées comme otages pour sùreté du restant de la somme, & ce ne fut que le 24. que les Prussiens se retirèrent de cette infortunée Ville, qui conservera à jamais le triste souvenir de leur visite.

Le jour même que les Prussiens donnerent cette scène horrible à *Bamberg*, l'Armée de l'Empire décampa de *Hochstedt* & se porta derrière *Nuremberg*, établissant à *Schweinau* le Quartier-Général du Prince de Deux-Ponts. Mr. Haddick, Général de Cavalerie, prit le 20. le Commandement de toute l'avant-garde, & le même jour le Général Palfi entama les postes avancés des Prussiens à *Kuschenberg*, les poursuivit jusqu'à *Streitberg*, en tua & blessa plusieurs, & ramena quelques prisonniers. De ces coups de la petite guerre, il y en auroit

E nombre

nombre à marquer tant d'un côté que de l'autre jusqu'au jour où nous sommes. Mais nous les passons comme un détail peut être exagéré ou diminué pour les pertes par ceux qui les rapportent. Il ne seroit d'ailleurs pas fort aisé de fixer toutes les marches & contremarches des divers Corps qui composent les deux Armées.

Le Colonel Weczey, dont nous avons déjà parlé, suivoit de près le Corps Prussien qui étoit entré dans *Bamberg* ; il y entra lui-même le jour qu'ils en sortirent pour se retirer sur *Hoff*. Aussi tôt cet Officier détacha des troupes à *Eltman* & *Häsfurth*, pendant que le Général de Ried marchoit de *Weidendorff* à *Pommersfeld*. Ils se joignirent le 25. Les Prussiens avoient aussi à leurs trouffes le Général Palfi avec ses troupes légères, lequel fit encore sur eux des prisonniers. Le Général Luchinsky ayant été détaché en même-tems pour observer leur flanc droit, il se mit à portée par ses marches de couvrir le Cercle d'*Egra* contre les incursions de leurs Partis.

Le 26. toute l'Armée Prussienne du Prince Henri se porta sur *Bareith* ; & comme l'avant-garde s'avançoit vers *Hoff*, le Général Haddick conduisit la sienne d'*Erlang* à *Forcheim*. Les Prussiens étant arrivés le 27. à *Mondhsberg*, l'Armée d'Empire quitta le 28. le Camp qu'elle occupoit derrière *Nuremberg*, & après avoir passé la *Regnitz* en quatre Colonnes, elle est allée prendre un Camp vers *Erlang*, où le Prince de Deux-Ponts établit d'abord son Quartier-Général, & le mit ensuite à *Forcheim*.

Celle du Prince Henri alla le même jour

des Princes &c. Juillet 1759. 67

(28) camper à *Conradsreuth*, & l'arrière-garde se tint au-delà de *Monchsberg*. Le 29. l'Armée affit son Camp à *Hoff* & son arrière-garde à *Bourck*. Sur ces mouvemens le Général *Kleefeld* réglant les siens, il s'avança jusqu'à *Gefrees* avec ses Croates, ses Pandoures & ses Hussars au nombre de près de trois mille. Les Prussiens résolurent de le combattre. Leur arrière-garde en reçut l'ordre, & le 30. dès la pointe du jour elle tourna du côté de ces troupes. Les escarmouches commencèrent d'abord, ensuite un combat en forme. Comme les forces Prussiennes passaient de beaucoup celles de Mr. *Kleefeld*, celui-ci après un combat bien soutenu prit le parti de la retraite avec une perte d'environ 200 hommes & de deux canons. Les Prussiens en comptent à peu près autant de leur côté. Leur arrière-garde rentra le 31. dans le Camp de *Bourck*, d'où elle a suivi l'Armée qui a décampé de *Hoff*, est sortie de la *Franconie*, & s'est retirée dans le *Voigtland*. Elle cantonnoit & campoit le 10. Juin aux environs de *Zwickau*, où elle étoit venue de *Plauen*, après avoir mis dans cette dernière Place une forte garnison & distribué de petits Corps près d'*Auerbach* & *Schneeberg*. Celle du Prince de Deux-Ponts, qui se tenoit encore le 11. du même mois à *Forcheim* en étant décampée le lendemain, arriva le 13. dans le Camp de *Bamberg*; & le jour précédent le Général *Haddick* quittant l'Armée des Cercles entra par *Egra* en *Bohême* avec le Corps de troupes Autrichiennes qui est à ses ordres. Là-dessus le Général *Luchinski* abandonna *Asch*, où il avoit été posté jusques-là, & marcha à *Monchsberg*. Par-là les Evêchés de *Bamberg* & de *Wirtzbourg*, qui ont

eu des hôtes Prussiens également importuns & violens; s'en trouverent tout-à-fait délivrés.

Voilà jusqu'au 15. Juin ce qui s'est passé de plus remarquable aux Armées que commandent le Prince Palatin de Deux-Ponts & le Prince Henri de Prusse. En attendant d'autres opérations de leur côté, passons à celle des Alliés du Roi de Prusse, qui est aux ordres du Prince Ferdinand de Brunswick, & à l'Armée du Roi Très-Chrétien, commandée en chef par le Maréchal de Contades.

ARMÉES FRANÇOISE ET DES ALLIÉS.

Toutes les troupes Françaises du *Bas-Rhin* rassemblées partirent en sept divisions pour la *Weteravie* le 20. du mois de Mai, traversèrent le *Westerwald*, & dirigèrent leur marche sur *Henchin*, éloigné d'une demie lieue de *Gießen*, où le Maréchal de Contades établit le 29. son Quartier-Général. Le même jour celles qui étoient en *Weteravie* s'ébranlèrent en trois Divisions; & dès le 3. Juin l'Armée entière, que le Duc de Broglie rejoignit avec sa Réserve, se rassembla à portée de *Marpurg* & alla camper au delà de cette Place dans la petite plaine de *Niderwachen*. Un Corps devoit s'avancer dans l'intérieur de la *Hesse*, & reprendre possession de tout ce Landgraviat; ce qui est effectué.

Ces mouvemens de l'Armée Française ont porté le Prince Ferdinand de Brunswick à en faire faire de son côté à l'Armée des Alliés qu'il commande. Il a transporté le 25. Mai son Quartier-Général de *Munster* en avant, & les Régimens qui étoient en quartiers de cantonnement se sont avancés à *Duhmen* & à *Halveren*.

Le

des Princes &c. Juillet 1759. 69

Le grand magasin de *Munster* a été transporté à *Lipstadt*, & un autre qui étoit à *Osnabrugg* est actuellement sur le *Weser*. Dans ces mouvemens un Corps s'est répandu dans le Duché de *Berg*. Il attaqua le 5. Juin Mr. de Montfort qui étoit à *Erbefeld* avec des Piquets du Régiment de Provence dont il a une Compagnie. Cet Officier a fait toute la résistance possible, mais forcé par le grand nombre, il a été blessé & fait prisonnier. Sa petite troupe, composée de 150 hommes, fut aussi défaite en partie, parce qu'elle dût combattre en se retirant sur le reste du Régiment qui étoit à *Medmann*. Dans cette course faite d'*Unna* dans le Comté de la *Marck*, où étoit pour lors le Camp des Alliés, les *Hannovriens* ont emmené des otages du Duché de *Berg*. Leur Armée étoit le 6. à *Soest*. Le 7. un Corps de 6000 hommes se porta à *Stadtberg*, où il ne demeura pas long-tems à cause des mouvemens des Français qui le pouvoient en avant. Il est entré le 8. dans *Stadtberg*. Le 10. le Prince Ferdinand avoit son Quartier-Général à *Lipstadt*.

Le Maréchal de Contades, qui avoit les jours précédens le sien à *Sachsenberg*, est venu camper le 10. à *Corbach*, le 13. à *Stadtberg*, pour continuer à marcher sur *Paderborn*. Tous ces divers Corps de son Armée aux ordres du Duc de Broglie, du Marquis d'Armentieres, de Mrs. Dauvet, de Saint-Pern, de Turpin & autres Généraux qui y commandent, faisoient leurs marches bien dirigées pour faire reprendre aux Alliés les rives du *Weser* & les pousser de tous côtés hors de la *Westphalie*.

Ces marches intéressantes durent faire songer le Prince Ferdinand à rappeler à lui le Général

Imhoff qui commande les Hessois depuis la mort du Prince d'Ysembourg. Mr. d'Imhoff partit en conséquence le 8. au soir de *Fritzlar* où il campoit, ne laissant que quatre Régimens dans *Cassel*. Le 9. il arriva à *Warburg*, & le 11. près de *Buhren*, où le Lieutenant - Général de *Wutgenau* s'étoit avancé pour lui faciliter la jonction à son Corps. Elle s'est faite. Mais la *Hesse* est de nouveau aux François, & ce pour la troisième fois depuis cette guerre. Les Alliés ne pouvant les arrêter, ont fait replier les Régimens laissés dans *Cassel*, & le 11. dès les quatre heures du matin le Duc de Broglie est entré dans cette Capitale du Landgraviat avec la Réserve de l'Armée. Une partie du Corps qu'il commande a pénétré en même-tems jusqu'à *Munden*, & des troupes légères se sont avancées à *Meschede*, *Olep* & le Baillage de *Bielstein*.

De tous ces mouvemens des deux Armées, dont celle du Prince Ferdinand a présentement les Hessois à elle, on peut s'attendre qu'elle fera forcée de quitter bientôt la *Westphalie*, pour aller défendre l'Electorat d'*Hannover*, d'où il se présentera vraisemblablement un second Tome en événemens nouveaux & remarquables à rapporter. Le Landgrave se plaint amèrement à l'Angleterre de s'en trouver autant qu'abandonné. Il est à *Bremen*.

V I E N N E.

À proportion de ce que le Roi de Prusse s'applique à porter des coups à des Etats neutres, à de pacifiques habitans des Villes, la sollicitude paternelle du Chef de l'Empire & les efforts de son auguste Epouse redoublent en leur faveur. L'invasion des Prussiens en *Franconie* &

les

les excès qu'ils y ont commis, ont déterminé leurs Majestés Impériales à un ordre envoyé au Général Haddick de se porter en *Bohème* avec la plus grande partie des troupes Impériales & Royales qui étoient à l'Armée d'Empire, afin que l'ennemi, voyant d'un côté ce Corps assez considérable réuni d'ailleurs à celui du Général Gemmingen, & de l'autre les mesures qu'on prend sur les frontières de la *Saxe*, fût contraint, en renonçant à tout nouveau dessein contre la *Franconie* & autres Etats de l'Empire, de donner son attention entière vers la *Saxe* & la *Bohème*. En ceci l'on ne peut qu'admirer la grandeur d'ame de l'Impératrice-Reine, qui aime mieux voir le théâtre de la guerre en plein dans ses Etats Héritaires, qu'à chaque moment des invasions dans des Pays innocens. Nous avons déjà marqué le Général Haddick entré par *Egra* en *Bohème*. Il y a conduit les Régimens d'Infanterie de *Hatrach*, *Saxe-Hildbourghausen*, *Botta*, *Salm*, *Marshall*, *Giulay*, *Thierheim*, jeune *Collredo*, & *Bleu de Wirtzbourg*; ceux de *Vieux-Modene* & *Pretlak*, Cuirassiers; ceux de *Lichtenstein* & *Deux-Ponts*, Dragons; & ceux de *Haddick* & *Spleni*, Hussars. Néanmoins on a encore laissé à l'Armée d'Empire les Régimens de *Trautmansdorff*, Cuirassiers; celui de *Savoie*, Dragons; ceux de *Baraniay* & de *Czecheny*, Hussars, & le Corps de *Croates*, qui, avec le reste des troupes aux ordres du Prince de *Deux-Ponts*, sont compris suffisans pour couvrir la *Franconie*.

Au sujet de l'excursion des Prussiens dans ce Pays & de Lettres de change qu'ils y ont extorquées, l'Empereur expédia le 31. Mai des Lettres Patentés, dont voici la teneur,

FRANCOIS I. &c. Savoir faisons à tous & un chacun, que sa Dilection le Prince Frederic Palatin de Deux-Ponts, Commandant Général de notre Armée & de celle de l'Empire, nous a très-humblement remontré que les troupes du Roi de Prusse Electeur de Brandebourg, impliquées dans le présent soulèvement, après être entrées, par une nouvelle infraction de la Paix publique, dans les pays des Princes & Etats du Cercle de Franconie, y avoient exercé toutes sortes de violences contre les habitans, sujets des Evêchés de Bamberg & de Wirtzburg, par le pillage, le brigandage, & différentes autres extorsions inouïes, & qu'enfin par une suite de leurs injustes violences, elles avoient forcé à donner tant en commun que séparément, des Lettres de charge & autres Obligations, pour des sommes très-considérables. Or, comme ces Obligations extorquées par des moyens injustes & contraires à la Paix publique, sont par elles-mêmes nulles & de nulle valeur, & que personne n'est tenu de payer, ou de prêter la moindre chose sur de semblables Obligations; Nous avons jugé à propos d'en déclarer & publier par les Présentes, la nullité & non-valeur.

Comme de plus nous avons appris que la fureur du soulèvement a été portée au point que plusieurs endroits ont été pillés avec violence; que par-là différens Contrats de Rentes ou Obligations d'ailleurs valables, sont au pouvoir de possesseurs illégitimes, & qu'il est de notre devoir Impérial de pourvoir à ces cas: Nous ordonnons à tous & un chacun, & nous leur défendons en vertu de notre Puissance Impériale, de payer, d'acheter, ou de rembourser toute

Lettre

des Princes &c. Juillet 1759. 73

Lettre de change, ou autre Obligation quelconque, appartenant à des habitans sujets ou possédionnés du Cercle de Franconie, à moins que ce ne soit en leurs mains propres, ou après qu'ils en auront donné aux Porteurs une nouvelle Reconnoissance signée d'eux & dûement constatée & vérifiée, à peine sans cela de voir subsister la Dette ou l'Obligation, malgré le payement réel ou prétendu, & de la payer encore au véritable Créancier : à quoi Nous ordonnons que les transgresseurs soient obligés par tous nos Tribunaux, & par ceux du Saint Empire Romain, &c.

Le Comte de Serbelloni, qui a servi jusqu'à présent dans les troupes des Cercles de l'Empire, comme Général de Cavalerie des Armées de l'Impératrice-Reine, a été déclaré par Sa Majesté Felt-Maréchal ; & le Baron de Weczey Colonel-Commandant du Régiment de Czeczeny, Hussars, Officier qui s'est constamment fort distingué, a été élevé au grade de Général-Major. L'Impératrice-Reine a aussi nommé à l'Evêché de *Temeswar* le Comte Joseph de Bathiani, fils du Palatin de Hongrie. ¶

Par les derniers avis de l'Armée Impériale & Royale en *Bohème*, reçus à la Cour, on n'en apprenoit rien, si-non qu'elle avoit encore sa position comme nous l'avons marquée, le Quartier-Général du Maréchal de Daun toujours près de *Schurz* : Que celle de l'Empire avoit son Camp principal à *Eltman* le 18. Juin ; Que le Prince Henri de Prusse avec le Général Knobloch s'étoit rendu le même jour avec 18000 hommes à *Torgau*, où il doit avoir passé l'*Elbe*, & que le reste de son Armée d'environ 16000 hommes avoit pris le Camp de

Iscopta :

Iscope : Que l'Armée Françoisé du Maréchal de Contades faisant des marches en avant bien compassées, on pouvoit s'attendre dans quelques jours à une grande action avec celle du Prince Ferdinand de Brunswich : Qu'on voyoit clairement les effets avantageux de la Bataille que le Duc de Broglie a remportée à *Bergen* sur ce Prince ; d'autant que de grands magazins dont les François s'emparerent sur le *Weser* & sur la *Werra*, ne pouvoient être que le fruit d'une grande victoire, dont les suites sont funestes aux Alliés, puisque *Cassel*, *Münden*, *Wilzenhausen*, *Melsungen*, *Warburg*, *Beversungen*, *Corwey* & autres endroits où les troupes du Duc de Broglie sont entrées en se remettant en possession de *Cassel*, avoient des grains, des farines & du foin en quantité, dont ces troupes se sont emparés : Que vers *Corwey* elles ont pris nombre de grosses barques qui descendoient le *Weser*, chargées de toutes sortes de denrées pour l'Armée des Alliés ; & qu'on faisoit monter seulement au 16. Mai la prise de tous ces magazins par les François à une somme de plus d'un million de florins d'Allemagne.

C'est une marche forcée & savante du vainqueur de *Bergen* vers *Cassel*, qui lui a procuré ces grands avantages : car dès qu'on apprit à *Cassel* la nouvelle de sa marche, on ne tarda point de préparer toutes choses pour l'évacuation & deux jours de plus, savoir jusqu'au 13. Juin, auroient suffi pour qu'il ne trouvât pas les trois quarts des consommations qu'il y a trouvées. Il parut aux portes de *Cassel* dans le moment qu'on y apprenoit qu'il en étoit à dix lieues.

Cleves

C L E V E S.

Les Membres de la Régence, de la Chambre des Finances & des États de ce Duché, des Comtés de *Meurs* & de la *Marck* viennent enfin de terminer une Convention avec les Commissaires François, préposés à l'administration de tous les droits & revenus du Souverain. Il est stipulé que ces Membres, non-seulement en auront désormais la jouissance & la régie en leur propre nom, mais encore qu'ils seront affranchis de toutes charges & impositions, tant ordinaires qu'extraordinaires, pendant le tems que durera la guerre; à condition qu'ils payent une certaine somme de mois en mois, & fassent quelques livraisons fixées pour le service des troupes. Moyennant quoi, il ne leur sera plus fait aucune demande, soit de la part des Armées, soit par l'Administration Impériale & Royale, ou par quelque autre & sous quelque titre que ce puisse être. Cet arrangement est d'autant plus avantageux aux peuples, qu'ils seront à l'abri de toutes les pertes & de tous les dommages que le Pays a soufferts depuis la guerre, même au grand préjudice de l'Armée par la dévastation actuelle où se trouvent différens cantons de ces Provinces. C'est principalement à Mr. de la Porte, Commissaire du Roi Très-Chrétien, chargé de la régie générale de ces parties, que l'on doit le succès de cette affaire. Il a su trouver les moyens de concilier les intérêts de Sa Majesté T. Chrét. avec le bien & l'avantage des sujets du Pays.

Le Roi de Prusse a fait enlever le Felt-Maréchal Comte de *Seckendorff* sur ses Terres. Cependant

pendant il vivoit sans rélation avec l'Armée d'Empire ; d'ailleurs, son grand âge & ses infirmités ne lui permettoient plus depuis long-tems de commander. Néanmoins il a été traité en prisonnier de guerre. L'irrégularité de sa prise n'en permettant point l'échange, Sa Maj. Prussienne l'a mis à rançon pour douze mille écus, que le prisonnier a dû payer pour avoir sa liberté.

En finissant cet article d'*Allemagne*, on apprend un incendie arrivé à *Breslau*. Le feu y prit le 9. Juin à dix heures du soir à la superbe Eglise Cathédrale de *Saint Jean*, avec tant de violence, que la Maison Episcopale, une partie des maisons des Chanoines & quinze autres particulières furent réduites en cendres. Les deux Tours de l'Eglise s'éroulerent pendant l'incendie, sans que leur chute eut néanmoins causé d'autre accident.

Le Landgrave de Hesse - Cassel qui est présentement à *Bremen*, ne s'y croit pas encore en sûreté. Sa vie est en danger par un accablement de tristesse. Ses gémissemens vont contre la Cour de *Londres*.

N O R D.

Le rappel du Général Fermer est autant que certain. On en parle publiquement à *Petersbourg*, mais on n'en publie pas la cause. Ses lenteurs, comme on l'a déjà remarqué, peuvent en être tout le sujet. On croit qu'il sera succédé dans le Commandement en chef de l'Armée par le Felt-Maréchal de Butturlin, & qu'en attendant l'arrivée de Mr. de Butturlin, le Général Soltikoff la commendera par *interim*.

La Flotte Russe, commandée par le Vice-Amiral Polensky, est partie de *Revel*, & celle
aux

aux ordres de l'Amiral Mischackoff étoit au commencement de Juin sur le point de sortir du Port de *Cronstadt*. De-là on s'attend que les Vaisseaux du Roi de Suede mettront aussi à la voile incessamment pour se réunir avec la dernière de ces Flottes. Le principal objet de cet armement est de protéger la Navigation & la liberté du Commerce dans la Mer *Baltique*. On assure même que les deux Puissances sont disposées à accorder toute la sûreté possible aux Vaisseaux neutres qui ont coutume de trafiquer dans les Ports de Prusse, pourvû que leurs cargaisons ne consistent en aucunes marchandises de contrebande. Mais sur un certain cas l'Impératrice de Russie a fait remettre à ses Ministres dans les Cours étrangères la Note que voici.

Après la conquête du Royaume de Prusse, on déclara l'année dernière, que le Commerce dans la Mer Baltique seroit libre tant pour les Ports de ce Royaume, que pour les autres Villes qui appartiennent au Roi de Prusse, excepté celles qui étoient assiégées ou bloquées, & la chose fut exécutée avec toute l'exactitude possible. Mais comme indépendamment de divers avis reçus, l'on voit par une Lettre de Stettin du 6. Avril, rapportée dans la Gazette de Berlin du 13. du même mois N. XLV, que huit Bâtimens armés sont sortis du Port de Stettin, & que d'autres les doivent suivre à dessein de courre sus aux Vaisseaux Russiens & Suedois; la Déclaration dont il est question, observée jusqu'à présent par la Flotte Russe, même sur les Côtes du Pays ennemi, ne peut plus avoir lieu, & son effet doit cesser du moment que le Roi de Prusse veut infester la Mer Baltique de ses Corsaires.

Corfaires. Par cette raison, qui ne peut qu'être très-légitime, on a ordonné à la Flotte Ruffienne de prendre les mesures convenables non-seulement pour empêcher les Corfaires Pruffiens d'effectuer ce qu'ils se proposent, mais encore pour se saisir d'eux, ainsi que de tous autres Bâtimens portant Pavillon Pruffien, qui iront à Stettin ou qui en sortiront.

Du côté de la *Suede*, il paroît, quoique l'Armée en *Pomeranie* ne présente encore rien, qu'on veut agir bientôt avec plus de vigueur, puisqu'on vient d'envoyer dans cette Province plusieurs Navires chargés d'artillerie, de munitions & d'attirails de guerre, & que la Cour a envoyé au Général Commandant de son Armée de sortir sans délai de l'Isle de *Rugen*, où elle se tient depuis l'année dernière, & d'agir offensivement. On n'a ainsi de tous côtés que des événemens d'importance à voir bientôt éclore.

M O R T S.

Le 9. Mai mourut à *Naples* le Baron de Braitz, Lieutenant-Général & Commandant en chef de l'Artillerie du Roi des Deux-Sicules.

Le Comte Othon-Charles de Calenberg, Conseiller d'Etat & Chevalier des Ordres du Roi de *Dannemarck*, est mort à *Pinnenberg* le 16.

Theodore de Podenar Villepinte, veuve de François-Gaston, Comte de Foix, mourut à *Paris* le 19. âgée de 90 ans. Les Princes & Princesses du Sang ont pris le deuil à l'occasion de cette mort.

Caroline-Wilhelmine-Sophie, née Princesse de

des Princes &c. Juillet 1759. 79

de Hesse Cassel & épouse du Prince régnant d'Anhalt-Zerbst, mourut à *Zerbst* le même jour âgée seulement de 28 ans.

Le 23, mourut à *Paris* Messire Charles-Guillaume de Lamoignon de Baille, Président Honoraire du Parlement de Paris, Grand-Croix, Prévôt, Maître des Cérémonies Honoraire de l'Ordre de St. Louis, âgé de 47 ans.

Maximilien-Henri-Hyacinthe, Comte de Horion, Seigneur de Colonster & d'Angleur, Aubée, Seré & St. Fontaine, Grand Prévôt & Chanoine de la Cathédrale de Liège, Abbé Commandataire de l'Abbaye de Notre-Dame de Mouzon, Archidiacre de Campine, Prévôt de Maseyck & d'Hilvarisbeck, Conseiller d'Etat de feu l'Empereur Charles VII., Grand-Maître & premier Ministre du Cardinal de Bavière Evêque & Prince de Liège, mourut le 24. fort regretté de tous ceux qui connoissoient ses vertus & ses qualités éminentes. Il est déjà remplacé dans la dignité de Grand-Prévôt de la Cathédrale de Liège par Maximilien-Jerôme Comte de Poitiers, Grand-Trésorier de Liège, Abbé de Cheminon en France, Prévôt de St. Barthélemi, en faveur duquel les suffrages des Capitulaires se sont tous réunis. Le Chapitre de Maseyck a élu pour Prévôt, dignité qui vaquoit par la même mort, le Baron de Selys de Valsou; & le Baron de Velbruck a été déclaré premier Ministre & Grand-Maître de la Maison du Prince-Evêque.

Le Général de Creitzen au service de Prusse; Officier de mérite, est mort d'apoplexie à *Neiss*.

Jean-Charles Barchman Wuyters, Seigneur de Drakestein & de Wuursche, Contre-Amiral de Hollande & de Westfrise, &c. mourut à *Utrecht*

Utrecht le 2. Juin, âgé de 59 ans.

Le 3. mourut à Berlin Christophe-Guillaume de Kalkstein, Général-Feld-Maréchal des Armées du Roi de Prusse, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle-Noir, Gouverneur de la Forteresse de Gros-Glogau & Colonel d'un Régiment d'Infanterie. Ce Seigneur, fort regretté des Savans, qui perdent en lui un Mécène, avoit 77 ans.

Mr. de Cicery, Abbé de l'Abbaye Royale de Bassfontaine, Ordre de Prémontré, Diocèse de Troyes, est mort à Avignon le 6. âgé de 70 ans.

La conquête entière de l'Isle de la *Guada- loupe* par les Anglois, vient d'être publiée dans les Papiers publics de Londres : Que la Capitulation en a été signée le premier Mai par le Général Barrington & le Chef d'Escadre Moore d'une part, & de l'autre par Mr. Dutreil pour les troupes Françoises, & par Mrs. Debourg & de Clainvillers pour les habitans : Que les troupes ont obtenu tous les honneurs de la guerre, & les habitans à peu près tout ce qu'ils ont demandé : Et qu'avant cette Capitulation, c'est-à-dire, depuis le commencement de Mars jusqu'au jour de la signature, ce n'a été qu'une suite continuelle de combats entre les François & les Anglois dans cette Isle. On verra quelle impression cette conquête fera sur l'esprit des Hollandois, dans la conjoncture critique de leurs affaires avec la Grande-Bretagne.